

Séance du jeudi 21 octobre 2021 – après-midi
Sitzung vom Donnerstag 21. Oktober - Nachmittag

Présidence : Barras Gabrielle, membre du Collège présidentiel

Ouverture de la séance / Eröffnung der Sitzung: 21.10.2021, 14:00 h

Ordre du jour / Tagesordnung:

1. Lecture de détail - Rapport de la Commission thématique 3 (première lecture)
Detailberatung - Bericht der thematischen Kommission 3 (erste Lesung)

2. **Lecture de détail - Rapport de la Commission thématique 3**
Detailberatung - Bericht der thematischen Kommission 3

La présidente (Gabrielle Barras, membre du Collège présidentiel)

Alors nous partons avec l'article 302. Je passe la parole à Madame Claudia Alpiger.

Alpiger Claudia, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ich hoffe, sie hatten ein gutes Mittagessen. Es geht weiter mit Artikel 302 Wahlen. Es geht um die Ausübung der politischen Rechte. Auch der Artikel 302 zu den Wahlen wurde neu strukturiert. Es wurden allerdings keine grossen inhaltlichen Änderungen vorgenommen. Zum Absatz 1: falls das Plenum weitere Volkswahlen vorsieht, zum Beispiel die Wahl des Regionalpräsidenten oder der Regionalpräsidentin, wird dieser Absatz natürlich angepasst. Deshalb empfehlen wir auch die Annahme des Abänderungsantrages 302.09 von Kollege Gerhard Schmid. Dieser möchte hier wie gesagt die Regionalpräsidentinnen und -präsidenten aufnehmen. Das ist allerdings noch abhängig von den Beratungen in der Kommission 8. Den Absatz 3 bezüglich der Wahl der Walliser Mitglieder des Nationalrates haben wir damals aufgenommen, um alle Wahlen vollständig zu erwähnen. Nun verlangt die SVPO die Streichung dieses Absatzes. Diesen Antrag nimmt die Kommission mit 5 zu 3 Stimmen bei 5 Enthaltungen an und bittet sie, uns zu folgen. Mit Absatz 4 möchten wir jede Person, die für ein öffentliches Amt kandidiert verpflichten, das Amt, für das sie gewählt wurde, auszuüben, ausser es besteht ein wichtiger Grund. Zu dieser Bestimmung gab es weder aus dem Plenum, im Herbst 2020, noch aus dem Vernehmlassungsprozess Kommentare. Sie bleibt also so bestehen. Das ist alles zu Artikel 302.

La présidente (Gabrielle Barras, membre du Collège présidentiel)

Nous allons procéder au vote. Ce vote est sur demande. Est-ce quelqu'un demande le vote pour l'amendement 302.09 de Monsieur Gerhard Schmid que rejoint la commission. Je vois qu'il n'y a pas de demande, donc il n'y a pas de vote. À l'alinéa 3, l'amendement 302.10 SVPO propose de biffer l'alinéa 3, il a été rejoint par la commission. Est-ce que quelqu'un demande de vote ? Personne ne demande le vote. Alors nous passons à l'article 303, je passe la parole à Madame Alpiger.

Alpiger Claudia, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Ja, beim Artikel 303 geht es um die Ständeratswahlen. Der Absatz 1 behandelt den Wahlkreis, aus dem die Mitglieder des Ständerates gewählt werden sollen. Die Kommission schlägt hier vor, dass der Kanton einen einzigen Wahlkreis bildet. Die Kommission hat sich dagegen entschieden, für die Ständeratswahlen einen Sitz für die deutschsprachige Walliserbevölkerung zu garantieren. Dies wurde auch bereits vom Plenum letzten Herbst klar beschlossen. Ein Grund dafür war auch, das mittlerweile wohl allen bekannte Rechtsgutachten von Professor Grisel. Dieses besagt, dass eine solche Aufteilung in 2 Wahlkreise bei einer solch grossen Ungleichverteilung zwischen der deutschsprachigen und der französischsprachige Bevölkerung wohl verfassungswidrig wäre. Für den Absatz 1 gibt es wiederum einen Minderheitsbericht, der vorsieht, dass ein Mitglied des Ständerates aus den Stimmberechtigten der Regionen Brig und Visp gewählt wird und das andere Mitglied aus den Stimmberechtigten der Regionen Siders, Sitten, Martinach und Monthey. Es handelt sich hierbei sozusagen um eine feste Sitzplatzgarantie. Den Abänderungsantrag 303.11 von Kollegen Evequoz, Rochel und Gerhard Schmid, der eine variable Sitzgarantie vorsieht, lehnt die Kommission 3 ab. Wir halten es für problematisch, dass dadurch ein amtierender gewählter Vertreter oder eine Vertreterin aufgrund dieser Verfassungsbestimmung daran gehindert würde, wiedergewählt zu werden. Auch den

Antrag von Herrn Perruchoud 303.12, welcher den Kanton bei den Ständeratswahlen in 3 politische Regionen unterteilen möchte, wird von der Kommission abgelehnt.

Absatz 2 beschäftigt sich mit dem Wahlmodus der Mitglieder des Ständerates. Sowohl die Kommission als auch das Plenum hat sich damals für das Mehrheitssystem für diese Wahl ausgesprochen. Neu haben wir aber eine Änderung in Bezug auf das sogenannte Listenskrutinium vorgenommen. Im Gegensatz zu unserem damaligen Vorschlag, dieses Listenskrutinium aus dieser Bestimmung zu streichen, soll dies nun doch nicht abgeschafft werden. Dies allerdings nicht, weil wir einen Meinungswandel innerhalb der Kommission gemacht haben, sondern haben wir schlicht und einfach festgestellt, dass das Konzept des Listenskrutiniums falsch interpretiert wurde. Ein Listenskrutinium ist nämlich eine Wahl, bei der es mehrere Sitze in der gleichen Wahl zu besetzen gibt, dies im Unterschied zum Beispiel zur Wahl in den Bundesrat, wo die Sitze einzeln in 7 verschiedenen Wahlen besetzt werden. Das heisst, egal wie die Wahllisten also schliesslich aussehen, bleibt die Wahl der Mitglieder des Ständerates eine Wahl mit Listenskrutinium, da ja mehrere Sitze gleichzeitig besetzt werden. Die Kommission ist aber weiterhin der Meinung, dass eine Wahl mit mehreren Parteilisten, beziehungsweise Wahlzetteln bei einer Wahl im Majorzverfahren fragwürdig ist, denn Wahlen im Majorzverfahren zielen vor allem auf die Wahl von Persönlichkeiten, statt auf die Wahl von Parteien ab. Wir haben sodann diskutiert, in welcher Form die Kandidatinnen und Kandidaten für die Ständeratswahlen den Wählerinnen und Wählern am besten repräsentiert werden sollen und auch, ob dies überhaupt in der Verfassung geregelt werden muss. Die Mehrheit der Kommission ist der Meinung, dass es wichtig ist, diese Bestimmung in der Verfassung zu verankern, weil sie diesen Wechsel von der derzeitigen Praxis markieren möchte. Weiter hat sich die Kommission sodann entschieden, die Bestimmung insofern anzupassen, dass anstelle von "ohne Listenskrutinium" neu der Teilsatz "mit einem einzigen Wahlzettel" verwendet wird. Die politische Parteizugehörigkeit darf auf der Wahlliste weiterhin genannt werden. Es bleibt also bei der Wahl per Listenskrutinium, die Kandidatinnen und Kandidaten präsentieren sich neu aber einfach auf demselben Wahlzettel und nicht mehr auf verschiedenen Wahlzetteln. Hierzu gibt es einen Abänderungsantrag der CSPO und CVPO. Sie möchten diese neue Ergänzung streichen. Die Kommission lehnt diesen Streichungsantrag natürlich ab, weil wir ja die derzeitige Praxis ändern möchten.

Wir haben auch über den Änderungsantrag 303.14 der PS-GC diskutiert. Soweit wir es verstanden haben, möchte diese, dass bei gleicher Anzahl Kandidierenden und Anzahl an zu besetzenden Sitzen eine stille Wahl stattfindet und das bereits im ersten Wahlgang. Aus demokratischer Sicht ist es für die Kommission aber wünschenswert, zumindest einen ersten Wahlgang durchzuführen. Dies auch, weil ein Kandidat oder eine Kandidatin für den ersten Wahlgang ja das absolute Mehr braucht, um direkt gewählt zu werden. De facto ist es ja fast meistens so, dass die Kandidierenden jeweils auch noch einen zweiten Wahlgang brauchen, um gewählt zu werden. Wir bitten Sie also, diesen Antrag abzulehnen. Den Antrag von Gerhard Schmid lehnen wir ebenfalls ab. So weit wir das interpretieren können, möchte Herr Schmid eigentlich dasselbe wie wir, nur anders ausgedrückt. Wir finden allerdings, dass unsere Formulierung klarer ist, aber vielleicht kann uns Kollege Schmid ja seine Überlegungen dazu noch darlegen. Ja, das wärs für Artikel 303.

Merci Madame Alpiger, je passe la parole à Monsieur Kreuzer.

Kreuzer Michael, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, als Oberwalliser Abgeordnete wurden wir nicht nur, aber auch, gewählt, um die Interessen der Oberwalliserinnen und Oberwalliser hier im Verfassungsrat zu vertreten. Und wenn wir am Ende dieser Debatten, wenn das Schlussdokument dann steht, wenn wir dann mit leeren Händen ins Oberwallis zurückkommen, dann wird dies der kantonalen Einheit nicht gerade förderlich sein. Die Rechte von Minderheiten und teilweise auch von Minderheiten, die mathematisch keine Minderheiten

sind, haben wir hier lange besprochen. Aber die deutschsprachige Bevölkerung meine Damen und Herren, die deutschsprachige Bevölkerung im Wallis ist eine mathematisch gesehene Minderheit, eine klare Minderheit. Darum ist es doch richtig, dass einer der beiden Ständeratssitze dem Oberwallis zugesprochen wird. Ich bitte Sie im Sinne der hier oft betonten kantonalen Einheit, diesen Minderheitsantrag zu unterstützen. Besten Dank.

Merci Monsieur Kreuzer, je passe la parole à Monsieur Johan Rochel.

Rochel Johan, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, chères et chers collègues, je prends la parole au nom d'un trio un peu original, mon collègue Evéquo, mon collègue Schmid, avec une question assez simple qu'on souhaite poser vraiment frontalement à cette assemblée : les relations entre le Valais germanophone et le Valais francophone. On fait tout d'abord un constat démographique. Aujourd'hui, le Haut-Valais compte 24% de la population totale, avec l'accentuation du ralentissement démographique qui a été amorcée il y a 30 ans environ, il va passer sous la barre, ou pourrait en tous les cas passer sous la barre des 20% en moins d'une génération. Et même si le nombre absolu se maintient, ça va être la proportion avec les autres parties du canton qui va poser problème. Et cet élément, ce constat démographique, il est clé pour poser la question des relations entre le Haut et le Bas Valais dans les 30 à 50 prochaines années, qui sont vraiment les horizons de travail que l'on doit avoir dans cette Constituante.

On fait un pari politique en plus de ce constat, c'est que le Haut-Valais va connaître dans les 30 prochaines années une normalisation des rapports de force entre les différents partis. On va avoir la même chose que l'on voit déjà dans le Bas-Valais, qu'on voit d'ailleurs partout ailleurs en Suisse, un renforcement de l'UDC, encore. L'UDC est encore proportionnellement trop faible dans nos contrées – vous voyez, je vois Edmond Perruchoud qui lève les mains, magnifique - une perte de vitesse du PDC, une montée en puissance des Verts libéraux, un renforcement des Verts, toutes ces grandes tendances politiques qu'on voit partout à l'œuvre en Suisse vont toucher une fois ou l'autre le Valais, ça prendra peut-être un petit peu de temps, et elle va toucher le Haut-Valais. Donc il y aura une diversification des forces politiques dans le Haut-Valais. Sur la base de ce constat et de ce pari politique, qu'est-ce qu'on fait de la cohésion cantonale en 2050, et surtout comment on en débat ici et maintenant ?

Nous sommes convaincus qu'il faut poser la question en ces termes : il y a des règles du jeu à définir, qui vont être vraiment les règles qui vont s'appliquer à l'entier du canton, qui vont fonder l'unité cantonale, et dans ces règles du jeu il y a des mécanismes de protection à mettre en œuvre pour protéger la minorité. Cela signifie donc qu'il faut avoir deux conversations distinctes. Quelles sont les règles du jeu qui s'appliquent à tout le canton, et quels sont les mécanismes de protection qui s'appliquent à la minorité germanophone ? Sur les règles du jeu, le débat est en cours. C'est bien sûr les règles en lien avec le fonctionnement démocratique avec l'État de droit. À nos yeux, donc les 3 signataires, on parle de la répartition des sièges au Grand Conseil en fonction de la population résidente, comme partout ou presque en Suisse. On parle d'instances démocratiques qui sont solides dans les communes, on a eu la discussion sur le conseil général, on pense à des institutions juridiques qui sont capables de dire la justice et de contrôler l'action de l'Etat, vous aurez pensé à la Cour des comptes, comme moi, on pense à la représentation des hommes et des femmes dans les instances politiques, ou encore, on l'a vu ce matin, le droit de vote des étrangers au niveau communal. Bien sûr que ces règles du jeu sont politiquement engagées, vous n'êtes peut-être pas tous d'accord, c'est notre proposition qu'on met sur la table aujourd'hui. Ça pour nous, ça fait partie des règles du jeu qui vont s'appliquer à l'entier du canton. Dans ce cadre-là, on va ensuite parler des mécanismes de protection de la minorité. Et l'objectif, c'est vraiment ici de garantir qu'en 2050, la minorité germanophone a encore les moyens de faire valoir sa voix politique. Parce que sinon il y a un vrai risque qu'elle soit structurellement minorisée et qu'elle ait simplement plus de voix au chapitre dans certaines des questions très importantes. Pour voir vraiment ce problème, il faut mettre de côté la rhétorique

selon laquelle ce serait le Haut-Valais qui décide de la politique dans ce canton. Je suis chablaisien, on aime beaucoup dire que c'est le Haut-Valais qui décide. Le Haut-Valais, les Haut-valaisans et Haut-valaisannes emploient leurs droits politiques, ils ont vraiment bien raison de le faire, les chablaisiens le font moins, ils ont tort. Et là il faut vraiment rappeler qu'il n'y a pas une partie qui contrôle l'autre partie, c'est simplement des gens qui se servent des droits politiques.

Dans les débats qui nous occupent, il y a 2 pièges qui risquent de se refermer sur nous et qui ont déjà commencé à se refermer sur nous à nos yeux, c'est qu'on discute des règles du jeu et des mécanismes de protection de manière complètement séparée. Et deuxième piège, on discute des mesures de protection une à une, sans vue d'ensemble. Alors qu'on doit vraiment avoir une vue d'ensemble pour faire une proposition qui est équilibrée à tout le monde.

Et pour cela il n'y a pas de miracle, il faut qu'on invente une méthode pour en discuter. La plénière n'est pas le lieu pour en discuter, les commissions, elles, participent plutôt à cette pensée en silo. Il faut qu'on invente un système de table ronde politique où toutes les forces de cette assemblée sont représentées, qui se rencontrent entre la première et la deuxième lecture et qui met à plat ces questions. Et ça c'est vraiment ce qui doit se passer. J'invite donc tous les groupes politiques à faire en sorte que cette table ronde ait lieu et qu'on en parle. Vous aurez bien compris que le vote sur l'objet présenté aujourd'hui est un peu une excuse pour évoquer ce programme de discussions sur les règles du jeu et sur les mécanismes de protection. Je dis quand même un petit mot sur notre proposition, à notre avis elle est plus intéressante que la proposition de la minorité parce qu'elle prend en compte les problèmes juridiques soulevés par le professeur Grisel dans son avis de droit qui est que, en l'état avec la position de la minorité, les Haut-valaisans seraient favorisés simplement parce qu'ils ont un lieu de résidence qui augmentent leurs chances d'être élus. Notre proposition est plus intéressante parce qu'elle propose un mécanisme qui se met en route seulement si la personne n'est pas élue et qui va donc permettre, si une législature n'a pas donné satisfaction, de corriger cela à la prochaine. On est sur une proportion de 1 sur 8 qui nous paraît correcte par rapport aux 20 à 25% de la population haut-valaisanne. Voilà, merci d'avance.

Merci Monsieur Rochel, je passe la parole à Madame Monika Holzegger.

Holzegger Monika, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Geschätzte Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen Kollegen, bei Artikel 303, der Wahl der Mitglieder des Ständerates, teilen wir seitens Zukunft Wallis die Ansicht der Mehrheit der Kommission, dass Ständeratswahlen ohne Sitzgarantie fürs Oberwallis erfolgen sollten. Dass eine Minderheit mit knapp 25% Bevölkerungsanteil 50% der Sitze zugesichert erhalten soll, scheint uns aus demokratischen Gründen hier nicht vertretbar. Der Minderheitsbericht fordert hier eine verfassungsmässige Verankerung dieses Rechts und dies erscheint uns als erster Schritt hin in Richtung zweier Halbkantone und das wollen wir ja alle nicht. Vielmehr sind wir davon überzeugt, dass die Walliser Stimmbevölkerung ein Interesse daran hat, beide Sprachen im mehrheitlich deutschsprachigen Ständerat vertreten zu wissen, nicht zuletzt um die Vernetzung zwischen deutsch- und französischsprachigen Vertreterinnen und Vertreter im Ständerat zu stärken. Die von den Herren Evequoz, Rochel, Schmid und Perruchoud vorgeschlagenen Lösungen zielen darauf ab, die deutschsprachige Minderheit zu schützen, das schätzen wir sehr. Wir erachten die vorgeschlagenen Lösungen aber mehrheitlich nicht als praktikabel. Wir hoffen, dass das Oberwallis an anderer Stelle von diesem Goodwill profitieren kann. Liebe Kolleginnen und Kollegen des Mittel- und Unterwallis, ihr wisst aus eigener Erfahrung was es heisst, einer sprachlichen Minderheit anzugehören. Die französischsprachige Bevölkerung hat schweizweit einen Anteil von 22,8% an der Gesamtbevölkerung. Genau die gleichen Ängste und Sorgen fühlt das Oberwallis im kantonalen Kontext. Um diese auszuräumen, braucht es gewisse Zugeständnisse. Nicht im Sinne von Almosen, aber im Sinn einer gleichberechtigten Gesellschaft, die dem schwächeren Partner zusätzliche Rechte gewährt, damit sich beide Partner auf Augenhöhe begegnen können. Das ist der demokratische Preis für einen zweisprachigen Kanton,

der sich gegen innen und nach aussen als Einheit versteht. In diesem Sinne unterstützen wir den Vorschlag der Kommission. Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

Merci Madame Holzegger, je passe la parole à Madame Bornet.

Bornet Sophie, membre de la constituante, PDCVr

Chers membres du Collège présidentiel, chers collègues, au sujet de l'élection au Conseil des États, pour le groupe PDCVr, le rapport de minorité n'obtiendrait pas la garantie fédérale selon le principe de l'égalité concernant les Chambres fédérales. Nous nous appuyons pour ce sujet sur l'avis de droit du professeur Grisel. De plus, dans cette élection, l'équilibre haut-bas a toujours prévalu. Quant à l'amendement Evéquo, Rochel et Schmid, il équivaut à renvoyer à la maison un candidat élu par le peuple il y a 4 ans, qui se verrait ainsi refuser une réélection car il est du mauvais côté de la Raspille. Le peuple souverain aurait les mains liées. Au sujet de la proposition CSPO/CVPO, par souci de cohérence avec notre position en commission 8 sur l'élection au Conseil d'État, nous ne soutiendrons pas cet amendement.

Concernant l'amendement Perruchoud, il nous semble que certaines contraintes constitutionnelles telles que voulues dans l'ancienne Constitution ont toujours fait débat et en lisant Maître Perruchoud, cela me fait furieusement penser à ces quotas qu'on nous imposait à l'élection au Conseil d'État. Pourquoi les remettre ici ? La proposition du PS et Gauche citoyenne va dans le sens de la commission, mais dès le premier tour. Supprimer une campagne et des débats dès le premier dépôt des listes viendrait à supprimer une plateforme idéale pour partager avec les citoyennes et les citoyens. Pour une telle élection, cela semble dommageable pour la démocratie et pour les responsabilités qui incombent à une telle fonction. L'amendement de Monsieur Schmid est, quant à lui, une paraphrase de l'alinéa 4 de la commission. Le groupe PDCVr suivra donc la commission pour cet article 303. Merci de vote écoute.

Merci Madame Bornet, je passe la parole à Monsieur Lovey.

Lovey Jean-François, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, mesdames, messieurs, la majorité du groupe Appel Citoyen tient à redire ici son amitié et son estime pour ses 2 membres Rochel et Evéquo, qu'elle considère comme des chevaliers ardents, et elle étend son amitié et son respect à Monsieur Gerhard Schmid. Néanmoins, cette même majorité soutiendra la position de la commission.

Merci Monsieur Lovey, je passe la parole à Monsieur Philippe Bender.

Bender Philippe, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, mesdames, messieurs, j'interviens à titre personnel sur un sujet que j'ai eu l'occasion d'étudier, la question de l'élection au Conseil des États, du Ständerat.

De quoi s'agit-il ? Il ne s'agit pas de nous. Il s'agit de nous vers Berne. Il s'agit de savoir comment le Valais va occuper les 2 sièges qu'il a droit dans un système fédéral, dans un Etat fédéral, à la Chambre haute, sur 46. 2 sur 36. Ça, c'est la base de la réflexion, et cela veut dire ceci : comme conséquence, comme corollaire, c'est qu'il vaut mieux dans une Chambre haute des cantons, de 46 membres où 34 sont de langue allemande, et 12 de langue française et italienne. Encore que cela peut varier, ça peut être 13 ou 14. Je vous rappelle que le dernier conseiller aux États bernois de langue française, Maurice Péquignot, c'était quand j'avais 20 ans, alors imaginez le temps. Il vaut mieux qu'à Berne, dans la Chambre des cantons, la chambre haute, qui est l'équivalent du Conseil national, il vaut mieux que l'on plaide la cause du Valais dans son entier, en français et en allemand. Que nos deux avocats là-bas soient un de langue allemande, et l'autre de langue française, puisque tel est le destin de cette Chambre haute. Cela entraîne comme conséquence qu'il faut adapter le droit à la réalité politique. Et la réalité politique, je ne vais pas faire de recommandation ni de dire que je vais voter majorité ou minorité, on

reviendra en deuxième lecture. Comme a dit l'excellent Johan Rochel, cet astre nouveau dans un Appel Citoyen, on aura le temps d'y revenir. Il faut que ces 3 règles soient inscrites dans nos mentalités et après dans notre Constitution, et surtout dans la collaboration entre les partis. Parce qu'il y a bien le droit, mais ce n'est pas ça qui fait le Valais. C'est aussi l'accord entre les partis politiques qui sont quotidiennement en train de faire le Valais. Et ces trois règles elles sont simples, très simples. Il est temps peut-être qu'on les mette en œuvre. La première, c'est qu'il faut un Haut-valaisans ou une Haut-valaisanne, un Bas-valaisans ou une Bas-valaisannes. Les 2 parties, les 2 avocats à Berne, qui savent plaider. La deuxième règle c'est qu'on ne peut pas se dédire, il faut un homme et une femme, ou une femme et un homme. Parce qu'on a parlé tout le long de la parité, cela il faudra aussi le respecter. Et puis la troisième, c'est la plus dure, je sais que c'est la plus dure, mais il faut que le Valais, à Berne, aux États, soit en harmonie avec la réalité, c'est-à-dire sa pluralité. Nous sommes, avec je crois un canton "primitif", le seul à avoir un seul parti qui envoie 2. Ce temps n'est plus, nous sommes tous des minoritaires aujourd'hui. Et je dis, demain, si nous avons une représentation plurielle, pluraliste, à Berne, nous serions mieux défendus. D'autant plus que nous attendent des temps incertains. Nous attendent aussi cette idée que sans Berne, que serions-nous ? Sans maman Helvetia, que sommes nous ? Nous touchons la moitié de notre budget qui vient de Berne, l'agriculture, le tourisme. Maintenant le Haut-Valais avec ses projets de trains et sans parler du Bas-Valais aussi, du Chablais, et puis de la région de Martigny. Ne raisonnons plus comme cela. Alors je dirai simplement, ayons à l'esprit ces 3 règles et nous trouvons d'ici à la deuxième lecture le moyen qu'il faut. Merci.

Merci Monsieur Bender. Je passe la parole à Monsieur Abächerli.

Abächerli Matteo, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Geschätzte Frau Präsidentin, sehr geehrte Damen und Herren, liebe Kolleginnen und Kollegen, es ist nicht einfach nach Philippe Bender zu sprechen, er hat da ein paar Sachen schon vorweggenommen, die ich eigentlich hier anbringen möchte und zwar, dass wir grosses Glück haben, dass wir im Wallis leben. Genau diese Differenz die wir ja auf kantonale Ebene haben mit ihren zwei Sprachregionen, die vielleicht oftmals zuviel hochstilisiert wird, ist aber auch ein Vorteil, den wir haben, vor allem wenn wir nach Bern gehen und dort die Interesse von unserem Kanton vertreten. Und das hat Philippe Bender vorher ganz genau erklärt, es ist so, wenn man 2 französischsprachige Leute dort unten schickt, dann ist man wie Cilette Cretton das vorhin gesagt hat, dann ist der Kanton Wallis ein "canton romand", dann sind wir ein französischsprachiger Kanton, aber wir sind nicht ein französischsprachiger Kanton, wir sind ein zweisprachiger Kanton und das ist unser grösster Trumpf, den wir auf nationaler Ebene haben, den wir ausspielen müssen, damit wird unsere Anliegen am Besten vertreten können auf nationaler Ebene. Und das können wir nur, wenn wir diesen Trumpf eben aktiv ausspielen. Es gibt immer wieder Diskussionen alle x Jahre, wenn die Wahlen anstehen, dann heisst es wieder, ach jetzt geht schon wieder ein Oberwalliser nach Bern. Es gibt immer so ein gewisses "mécontentement" man ist immer unzufrieden, ach jetzt geht schon wieder ein Oberwalliser in den Ständerat. Aber das ist eben unsere Stärke und das ist wirklich gut und wenn wir das in der Verfassung verankern können, dann haben wir diese ewigen Diskussionen nicht mehr. Dann heisst es nicht am Ende der Wahl, ja jetzt haben die Oberwalliser schon wieder einen Sitz mehr, sie sind aber nur 25%. Das ganze Gespräch, die ganze Diskussion haben wir gar nicht, dann ist das eigentlich selbstverständlich. Und auf das hin möchten wir auch gerne hingehen, es wäre schön. wenn das möglich ist. Was wir ein bisschen schade finden und ein bisschen enttäuscht sind von der Kommission, dass man dieses Thema gar nicht richtig annehmen wollte. Man hat immer gesagt, es gibt ein Rechtsgutachten, dieses Rechtsgutachten ist fast halb so alt wie unsere eigene Verfassung und das hat man nie in Frage gestellt. Das ist einfach immer vorgeschoben worden, ein bisschen als Ausrede, man will ja nicht darüber sprechen, dass man ja nicht dieses heisse Eisen anfassen muss. Wir haben jetzt die Chance in der ersten Lesung dafür zu stimmen, dass dem Oberwallis ein Ständerat zugesprochen werden würde. Wir haben im Anschluss an die erste Lesung 2 Experten, die darübergehen werden und die werden schon sagen, ob das möglich

ist oder nicht. Wenn wir das nicht machen, werden wir es nie wissen, dann vertrauen wir auf etwas das 40 und mehr Jahre alt ist und das wäre schade, dann haben wir unsere Arbeit eigentlich nicht wirklich richtig gemacht. Ich plädiere also dafür, den Minderheitsbericht zu unterstützen und danke für eure Aufmerksamkeit.

Merci Monsieur Abächerli, je passe la parole à Monsieur Amacker.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Geschätzte Frau Präsidentin, werte Kolleginnen und Kollegen, das deutschsprachige Wallis hat einen Ständerat, das französischsprachige Wallis hat eine Ständerätin. Das ist der Status Quo seit vielen Jahren. Die Forderung der Minderheit verlangt daher keine materielle Änderung, sondern sie verlangt die Verankerung einer allgemeinen Übung, eine Verankerung des von den Bürgerinnen und Bürgern mehrfach ausgesprochenen Willen, dass unser Kanton im Ständerat durch einen deutschsprachigen und einen französischsprachigen Vertreter oder Vertreterin repräsentiert wird. Es handelt sich hierbei quasi um ein ungeschriebenes Verfassungsrecht, welches wir nun die historische Möglichkeit haben, in der neuen Kantonsverfassung zu verankern. Claudia Alpiger hat zuvor angesprochen, es gebe eine grosse Ungleichverteilung zwischen den Deutsch- und Französischsprachigen. Ihre Kollegin Holzegger sprach von Almosen, welche hier das Oberwallis einfordern möchte. Aus unserer Sicht und aus Sicht auch der Minderheit wäre es ein wichtiges Signal für ein geeintes und solidarisches Wallis, war nicht dies genau der Slogan ihrer Gruppierung bei den vergangenen Wahlen. Das Oberwallis, das stellt zwar rund einen Viertel der Bevölkerung, aber etwa die Mehrheit der Wallisergemeinden die sind deutschsprachig oder auch die Hälfte unserer Kantonsfläche entspricht dem Oberwallis. Diese Aspekte gilt es aus unserer Sicht auch in einer Abwägung zu berücksichtigen und dann auch der von Kollege Abächerli angesprochene Punkt, es ist nicht nur ein Vorteil für das Oberwallis, es ist nicht nur ein Vorteil für die Mehrheitsfähigkeit des Verfassungsprojektes, nein, es ist auch ein Vorteil für unseren Kanton im Ständerat, wenn wir aus beiden Sprachregionen einen Vertreter im Ständerat haben. Uns Walliser gibt es in Bern nur im Doppelpack, ein Welscher und ein Deutschsprachiger Seite an Seite, geeint für ein starkes Wallis im Bundesbern. Aus diesem Grund bitte ich Sie, unterstützen Sie die Minderheit und sagen Sie daher ja zu einem solidarischen und geeinten Wallis. Besten Dank.

Merci Monsieur Amacker, je passe la parole à Monsieur Perruchoud.

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, mesdames et messieurs, ce thème est de l'horlogerie, et nous avons tendance ici à travailler avec des outils inadaptés. Est-ce que vous avez encore à l'esprit le débat opposant à l'époque Pierre-Alain Grichting ? Est-ce que vous avez encore à l'esprit l'élection opposant Marianne Maret à Matthias Reynard. C'était pas admissible que l'on se dispute à ce niveau-là. Est-ce que vous avez à l'esprit, mesdames et messieurs, que grâce à un sénateur de qualité, Beat Rieder, nous avons reçu les redevances hydroélectriques en session de septembre des Chambres fédérales. 165 millions que les Radicaux et les Vert libéraux, en commission, voulaient supprimer. Grâce à Beat Rieder, nous avons reçu ces montants. Avec considération avec Michael Graber qui, au Conseil national, de concert avec Beat Rieder, est intervenu. Tout ça pour vous dire l'importance qu'il y a d'avoir des représentants de qualité à Berne, vous l'avez dit, Philippe Bender, vous avez très bien posé la problématique. Maintenant je dois dire à la minorité, et je dois dire à messieurs les professeurs Evéquo, Rochel, et le collègue Gerhard Schmid, quand vous donnez garantie à la partie germanophone d'un représentant au Conseil des États, cela n'est pas fondé. Et quand tout à l'heure il a été parlé de protection des minorités, je crois que c'est pas acceptable, le Haut-Valais n'a pas besoin d'être protégé, c'est pas un pays sujet, c'est fini cette époque. On doit prendre le Haut-Valais en considération. J'ai entendu, la traduction était sans doute excessive, parler d'aumône, encore une fois c'est guère admissible pour la partie haut-valaisanne.

J'aimerais saluer les propos du professeur Rochel, certaines fois il est visionnaire quand il annonce le futur de l'UDC dans ce canton – vous êtes réaliste, pas besoin d'être visionnaire, la voie est tracée. Cela étant, vos conclusions étaient pertinentes lorsque vous avez parlé d'organiser une table ronde entre les 2 tours. Ça c'est important. Ma proposition est une proposition qui crée un équilibre, en ce sens que le Haut-Valais, par période, peut prétendre à un représentant, mais pas en permanence. Il n'y a pas de raison de donner au Haut-Valais un représentant en permanence ou de manière stable comme la proposition de la minorité et la proposition Evéquo-Z-Rochel-Gerhard Schmid préconisent. Je crois que c'est dans ce sens qu'il faut travailler pour essayer de trouver, sinon la meilleure solution, en tous cas la moins mauvaise. Je peux peut-être comprendre, émanant d'un UDC, on ne voit pas d'un bon œil cette proposition. Et j'ai toujours l'impression qu'on passe sur mes propositions comme chat sur braise, en disant que l'on ne veut surtout pas donner de visibilité à l'UDC. Il y a aussi une autre explication, peut-être, la proposition est peut-être difficile à comprendre. Mais elle provient comme je l'ai dit l'autre jour du groupe Mühlebach, avec des anciens présidents du Grand Conseil, avec des conseillers d'État à la retraite qui ont travaillé avec moi cette solution. Encore une fois, peut-être pas la meilleure solution, mais en tous cas la moins mauvaise. Je prends la foulée du professeur Rochel pour que nous allions vers la deuxième lecture, deuxième commission, pour essayer d'affiner ces propositions. Je sais que vous n'allez pas suivre ma proposition, je déciderai tout à l'heure si je la maintiens ou si je la retire. Merci de votre attention.

Merci Monsieur Perruchoud, je passe la parole à Monsieur Matter.

Matter Thomas, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Frau Präsidentin, liebe Kolleginnen und Kollegen hier im Verfassungsrat, die Schweiz ist ein föderalistischer Staat, allen bekannt, das wichtigste oder eines der wichtigsten föderalistischen Instrumente auf nationaler Ebene ist eben der Ständerat. Egal wie gross ein Kanton flächenmässig ist, egal wie viele Leute in einem Kanton wohnen oder egal wie potent der Kanton wirtschaftlich ist, leider sind wir nicht so potent.

Jeder Kanton hat das Recht bloss 2 Ständerätinnen oder Ständeräte nach Bern in die kleine Kammer zu schicken.

Und entschuldigt bitte, dass ich es wage das Wort Halbkantone, hier ausgerechnet hier in den heiligen Hallen des geeinten Wallis in den Mund zu nehmen. In Halbkantonen also sind es pro Halbkanton je eine Ständerätin oder Ständerat die in Bern sitzen. Appenzell Ausserrrhoden, zum Beispiel, mit fast 60'000 Einwohnerinnen oder Einwohner und Appenzell Innerrhoden mit viermal weniger Einwohnerinnen. Etwelche Parallelen zu unserem Kanton sind nicht bloss Zufall. Haben beide das Recht auf einen Ständeratssitz. Der Ständerat ist also de facto ein Minderheitenschutz. Was nützt es nun, wenn dieser Mechanismus des Ausgleichs auf die nationale Ebene beschränkt ist und nicht in einem Kanton wie dem unsrigen, der ja geradezu prädestiniert ist, mit seinen Regionen diesen Mechanismus zu übernehmen, und nach unten weiterzugeben.

Wir sind überzeugt, dass es, wie es andere schon betont haben, je eine Ständerätin oder ein Ständerat aus dem Oberwallis und eine Ständerätin oder einen Ständerat aus dem Unterwallis, in Bern ein besseres Team mit mehr Durchschlagskraft bilden. Danke hier Herrn Bender, Abächerli und sogar Herrn Amacker, sie haben ins gleiche Horn geblasen. Wir hoffen, es sind sich alle hier der Brisanz dieses Artikels bewusst. Wir können nicht nur vom geeinten Walliserin reden, wir müssen auch etwas dafür tun. Sogar Otto von Bismarck. Entschuldigen Sie, Herr Bender, wenn ich auch etwas in die Geschichte abdrifte. Der preussische Staatsmann, übrigens Erfinder der Sozialversicherung und des modernen Sozialstaats, hat gesagt, es gibt keine Verfassung ohne Kompromisse. Frau Holzegger spricht von Zugeständnis. Sind wir? Ist das Unterwallis bereit, Zugeständnisse oder zählen für uns oder für euch nur Grösse und Zahlen? Die CSPO unterstützt den Minderheitsbericht 303. Zum Absatz 2: wir haben einen Abänderungsantrag eingebracht 303.13. Die CSPO Fraktion unterstützt weiter aller Bemühungen,

die auch zukünftig eine Sitzverteilung im Ständerat Oberwallis und Unterwallis zum Ziel hat. So sind wir auch für die Streichung des Zusatzes mit einem einzigen Wahlzettel. Der Zusammenschluss verschiedener Listen verschiedener Wahlzettel muss aus unserer Sicht auch zukünftig möglich sein. Es geht hier wieder um den kantonalen Zusammenhang. Für uns ist es klar, wenn alle Ständerats Kandidatinnen oder Kandidaten auf einem Wahlzettel erscheinen, so wird es wohl kaum je wieder eine Kandidatin oder einen Kandidat aus dem Oberwallis nach Bern in den Ständerat schaffen, auch wenn sie oder er noch so grosse Qualitäten und Kompetenzen besitzt. Wir bitten daher das Plenum, diesen für das Wallis für das Oberwallis fatalen Teilsatz zu streichen. Ich danke für ihre Aufmerksamkeit und hoffe auf ihr Verständnis. Merci, Monsieur Matter. Je passe la parole à Monsieur Gerhard Schmid.

Schmid Gerhard, Mitglied des Verfassungsrates, fraktionslos

Ja, Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen Kollegen, ich mache es ganz kurz. Ich wollte mit meinem Vorschlag zu Absatz 5 eine redaktionelle Vereinfachung einbringen, habe kein Problem, wenn das so bleibt, wie es die Kommission beschlossen hat. Einfach ein paar Wörter länger. Jetzt noch einmal zum Vorschlag/Antrag von Johan Rochel und Florian Evequoz.

Es geht eigentlich in die gleiche Richtung wie jetzt hier plädiert wurde mit dieser so genannten Notbremse. Das wenn einmal das eintritt, wie dass, wenn ich mich nicht irre in den Fünfzigerjahren der Fall war, dass das Oberwallis keinen Ständerat stellen konnte. Sollte das einmal eintreffen, würde der Mechanismus greifen den wir vorschlagen, dass wäre eine Möglichkeit und jetzt tauschen wir einfach unsere Meinungen aus indem wir auf Rot oder Grün drücken und dann sehen wir ob eine "table ronde" zwischen der ersten und zweiten Runde etwas bringt. Danke schön.

Häfliger Ida, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Merci, Monsieur Schmid. Je passe la parole à Madame Ida Häfliger. Wertes Präsidium, Werte Kolleginnen und Kollegen, es sind viele Argumente bereits besprochen damit 2 Ständeräte je einer aus dem Ober- und einer aus dem Unterwallis vertreten ist. Ich möchte Sie, meine Kollegen, Philippe Bender und Thomas Matter auch ein Kurzes bonmot von Winston Churchill: das politische System der Schweiz ist das Schlechteste abgesehen von allen anderen. Ich weiss nicht ob das auf Französisch auch funktioniert.

Was ist eigentlich die Grundlage dieses Systems? Es ist, dass man der Minderheiten mehr Sprache mehr Anteil gibt als sie prozentual ihnen eigentlich zustehen würde. Und es funktioniert ja seit langer langer Zeit. Nennen sie mir ein Land in dem es den grössten Teil der Bevölkerung so gut geht wie es uns geht. Nennen mir ein Land in dem der Frieden, der soziale, der wirtschaftliche Frieden so gut ist wie hier in der Schweiz. Wir leben auf einer Insel der seligen. Wir haben ein System installiert, das sehr gut funktioniert und dazu gehört auch der Ständerat. Der Ständerat ist ja ein Minderheitenschutz, eine Vertretung der Minderheit, wo ein kleiner Kanton genauso viel Mitspracherecht hat wie ein Grosser.

Und das möchte ich gerne weiterführen. Es hat gut funktioniert, dass wie bisher einen deutschsprachigen, fast immer an den deutschsprachige Vertretung und einen französische Vertretung im Ständerat hatten. Das sollten wir weiterziehen. Es geht ja nicht nur darum, dass die Sprachregionen vertreten sind. Es geht auch darum, dass wir einen grossen Anteil des Zusammenhalts nicht nur im Kanton mithelfen können, auch in der ganzen Schweiz. Man kann mit allen Ständerätinnen und Ständeräte in ihren Sprachen reden, wir tragen dazu mit diesem System eine deutsch- und eine französischsprachige Vertretung nicht nur zum sozialen Zusammenhalt, zum politischen Zusammenhalt im Wallis bei, sondern auch in der Schweiz. Und das sollte es uns Wert sein. Wir können dazu beitragen, den Röstigraben zu überwinden. Ein kleiner Kanton mit einer grossen Macht nützen wir doch das aus und darum bitte ich Sie, den

Minderheiten-Antrag 303 zu unterstützten. Danke. Merci Madame Häfliger. Je passe la parole pour une petite intervention.

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Si la cohésion avec le Haut-Valais est légitime, j'aimerais qu'on se soucie de la cohésion avec le Bas-Valais, avec le Chablais. Merci.

Merci Monsieur Perruchoud. Je pense que je peux passer la parole à Madame la présidente.

Cretton Cilette, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, chers collègues, je dois dire que je n'ai pas souvent entendu parler de cohésion cantonale lorsqu'il s'agissait d'assurer aux femmes une représentation, même modeste, dans la plupart des conseils. Donc je constate aujourd'hui qu'on réclame un quota pour le Haut-Valais, parce qu'on ne peut pas appeler cela autrement qu'un quota, quelle que soit la formule qui est présentée. Je rappelle quand même que lors d'une dernière séance plénière, un quota de représentation homme-femme au Conseil des États a été assez sèchement refusé par cette assemblée. Donc il semblait que les quotas, c'était quelque chose d'absolument insoutenable qui faussait complètement l'avis des électeurs et des électrices. J'ai la faiblesse de penser que le sexe qu'on dit faible, toujours, encore aujourd'hui, aurait aussi sa place dans un projet de cohésion cantonale et que par conséquent, tant qu'on ne veut pas entrer en matière là-dessus, je considère que les quotas sont quelque chose de peu souhaitable.

Je rappelle quand même que nous avons adopté mardi dernier, sans même qu'il y ait d'amendement particulier pour le faire, un article dans notre Constitution, au niveau des droits, donc c'était dans la commission 2, les droits fondamentaux, nous avons adopté un article qui dit que les droits politiques garantissent notamment l'expression fidèle et sûre de la volonté des citoyens. L'expression fidèle et sûre de la volonté des citoyens s'accommode mal, il faut bien le dire, de tripotages électoraux qui permettraient à certains, malgré la faiblesse de leur nombre, d'avoir une quantité plus élevée d'élus. J'en veux pour preuve que c'est justement ce qui fait problème, je dirais, au Constituant Abächerli, que le fameux avis de droit Grisel ne date pas de 1907 non, il date des années 80, c'est-à-dire un moment où, dans cette salle, des députés haut-valaisans demandaient exactement ce qu'est demandé aujourd'hui par le rapport de minorité, que finalement, cet avis de droit avait démontré qu'il n'était pas possible d'assurer la constitutionnalité d'une disposition de ce genre parce que le déséquilibre était trop fort.

Nous en sommes-là aujourd'hui, et je rappelle quand même que la commission a pris position, en a discuté, et entre deux portes, c'est pas parce que les membres de la minorité ont été plus bavards cet après-midi que ceux de la majorité de la commission a expressément décidé qu'on ne pouvait pas accorder un privilège de ce genre dans la Constitution. Les autres points sont de moindre importance. C'est vrai que je rends quand même attentif au fait que la proposition des socialistes, que nous avons aussi examinée de près, qui voudrait qu'on supprime un premier tour d'élection s'il n'y a que 2 candidats, nous pose évidemment quelques difficultés, parce que dans un premier tour, on exige une majorité absolue. S'il y avait une élection tacite, on n'aurait pas la possibilité d'examiner si les candidats obtiennent cette majorité absolue. Je vous invite donc à soutenir les propositions que vous a faites la commission. Merci.

La présidente (Gabrielle Barras, membre du Collège présidentiel)

Merci Madame Cretton. Nous pouvons donc procéder aux votes sur les différents amendements relatifs à cet article 303.

Vote 1 à l'alinéa 1, dans le premier vote, nous opposons la proposition 303.11 Evéquo, Rochel et Gerhard Schmid concernant une garantie dynamique de siège au Haut-Valais au concept 303.12 proposé par Edmond Perruchoud. La proposition Evéquo-Rochel-Schmid est en

vert, la proposition Perruchoud est en rouge. Le vote est lancé. Vous avez soutenu la proposition Evéquois-Rochel-Schmid avec 73 voix contre 17 et 25 abstentions.

Vote numéro 2 : nous opposons la proposition de la minorité de la commission, qui demande qu'un siège soit garanti au Haut-Valais, au résultat du vote précédent. La minorité de la commission est en vert, la proposition Evéquois est en rouge. Le vote est lancé. Vous avez soutenu la proposition Evéquois avec 48 voix contre 46 et 23 abstentions.

Vote 3, le dernier vote sur l'alinéa 1, nous opposons la proposition de la commission, qui ne prévoit pas de garantie de siège, au résultat du vote précédent. La commission est en vert, le vote est lancé. Vous avez suivi la commission avec 74 voix contre 34 et 10 abstentions.

Vote 4 à l'alinéa 2, nous opposons la proposition de la commission qui prévoit que l'élection se fait par un bulletin de vote unique, à l'amendement 303.13 CSPO/CVPO qui souhaitent biffer la mention du bulletin de vote unique. La commission est en vert, le vote est lancé. Vous suivez la commission avec 82 voix contre 31 et 4 abstentions.

Vote 5 à l'alinéa 4, concernant l'élection tacite, nous opposons la proposition 303.14 du PS et Gauche citoyenne, qui souhaite que l'élection tacite s'applique également au premier tour, à la proposition 303.15 de Gerhard Schmid, qui reformule la proposition de la commission. La proposition PS-GC est en vert, la proposition Gerhard Schmid est en rouge. Le vote est lancé. La proposition de Gerhard Schmid a 63 voix contre 23 et 31 abstentions.

Vote 6, dans le dernier vote, nous opposons la proposition de la commission au résultat du vote précédent. La commission est en vert. Le vote est lancé. Vous suivez la commission avec 104 voix contre 17 et 6 abstentions.

Au prochain retrait, je vous prierais de l'annoncer clairement. Merci.

Nous passons à l'article 304 et je passe la parole à Madame Alpiger.

Alpiger Claudia, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, dieser Artikel 304 wurde neu strukturiert, sprich 2 Artikel wurden hier zusammengefasst. Es geht um die Artikel zur Gesetzesinitiative und zur Gemeindeinitiative. Inhalte wurden gegenüber dem Entwurf für die Vernehmlassung aber so belassen. Wir mussten einzig noch die Anzahl der Gemeinden, die eine Initiative einreichen können festlegen. Nachdem wir verschiedene Möglichkeiten diskutiert und auch andere Kantonsverfassungen dazu konsultiert haben, haben wir uns zuerst dafür entschieden, dass nur eine Anzahl von Gemeinden festgeschrieben werden soll, statt zusätzlich eine Mindestanzahl von Einwohnerinnen und Einwohnern hinzuzufügen. Danach hat sich die Kommission dafür entschieden, eine fixe Anzahl festzulegen, statt einen Prozentsatz an Gemeinden. Schliesslich hat sich die Kommission dann für die Anzahl von 15 Gemeinden entschieden. Hierzu gibt es 2 Abänderungsanträge. Einer möchte die Zahl von 15 auf 10 reduzieren und der andere möchte die Gemeindeinitiative gänzlich aus dem Entwurf streichen. Beide Anträge lehnt die Kommission ab. Auch den Antrag der PS-GC zu Absatz 3 lehnt die Kommission ab. Den Antrag der PS-GC zu Absatz 4, sie möchte diesen Absatz 4 streichen, empfiehlt die Kommission allerdings zur Annahme. Der Absatz 4 verlangt, dass wenn eine Initiative neue Staatsausgaben oder die Aufhebung bestehender Einnahmen zur Folge hat, welche das finanzielle Gleichgewicht gefährden könnte, dann soll der Grosse Rat die Initiative ergänzen, indem er entweder neue Einnahmequellen, den Abbau staatlicher Aufgaben oder andere Sparmassnahmen vorschlägt. Diese Bestimmung wirft demokratische Probleme auf, da der Grosse Rat damit über die Umsetzung einer Initiative entscheiden müsste, noch bevor die Bevölkerung darüber abstimmt. Zudem würde dies auch die Einheit der Materie verletzen, da die Bevölkerung einerseits über die Gesetzesinitiative und andererseits über das zur Finanzierung dieser Initiative geplante Sparprogramm abstimmen müsste. Wir unterstützen also diesen Streichungsantrag der PS-GC und bitten Sie, dies uns gleichzutun.

Merci Madame Alpiger, je passe la parole à Monsieur Matteo Abächerli.

Abächerli Matteo, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Nur ganz kurz von meiner Seite. Wir haben einen Antrag gestellt, um die Anzahl der Gemeinden für die Initiativen zu reduzieren. Wir haben gesehen, die Kommission hat sich hier verschiedene Optionen angeschaut und haben sich dann für die goldige Mitte entschieden. Hätte jemand vielleicht 5 bis 15 vorgeschlagen, wären jetzt vielleicht 10 hier drin. Darum möchten wir gerne ein bisschen den Puls spüren, wo wir da stehen. Danke für die Aufmerksamkeit und die Unterstützung unseres Antrags.

Merci Monsieur Abächerli, je passe la parole à Monsieur Quennoz.

Quennoz François, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, chers collègues, le groupe UDC demandera le vote sur l'alinéa 4, aux prémices de la rédaction de nos amendements le groupe UDC avait été, une fois n'est pas coutume, entièrement satisfait, voire même conquis par cet alinéa 4. Cet alinéa a été rédigé dans une juste mesure. A prime abord, le groupe UDC craignait que cette disposition puisse être un frein à notre démocratie directe. Certainement conscient de cet enjeu, la commission a pris soin de mentionner dans son texte que cette disposition s'appliquerait qu'en cas de mise en péril de l'équilibre financier cantonal. Donc entendons par là une chute massive des recettes ou une explosion des coûts contre laquelle le Grand Conseil veillerait simplement à instaurer une nouvelle source de revenus ou une réduction de dépenses.

Cet alinéa s'applique dans une logique de saine gestion des finances du canton. Après des mois de discussions en commission, notre groupe s'étonne que cette disposition ait pu être finalement abandonnée et ne se retrouve que moyennement convaincu par l'intervention de Madame Alpiger sur le fait que la démocratie puisse être mise en danger par rapport à cet article. Nous vous invitons donc à rejeter le souhait de la commission de vouloir biffer cet alinéa 4. Merci pour votre attention.

Merci Monsieur Quennoz, je passe la parole à Monsieur Pierre Schertenleib.

Schertenleib Pierre, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

En réponse à Monsieur Quennoz, nous souhaitons soutenir notre amendement de biffer cet alinéa 4 de l'article 304 qui a été repris par la commission. Cet alinéa dit, lorsque une initiative doit entraîner de nouvelles dépenses ou la suppression de recettes existantes mettant en péril l'équilibre financier, le Grand Conseil doit compléter l'initiative en proposant de nouvelles ressources, la réduction de tâches incombant à l'Etat ou d'autres mesures d'économies. Il y a là plusieurs problèmes. Le fait même qu'une proposition portée par une initiative risque d'entraîner ou va entraîner de nouvelles dépenses ou une baisse drastique de recettes, fait partie du débat politique avant votation. Ce sont aux initiants et à leurs opposants d'avancer leurs arguments afin que le citoyen puisse se faire une opinion et voter en conséquence. Ne parlons même pas du fait que les chiffres avancés peuvent être fantaisistes, surtout si une initiative est rédigée en termes généraux. Ce n'est pas au Grand Conseil de faire cette estimation et en plus sur quelle base ? Une initiative pourrait être déclarée mettant en péril l'équilibre financier dès qu'elle ne plairait pas à la majorité du Grand Conseil ?

C'est encore moins le rôle du Grand Conseil de faire des propositions éventuellement orientées pour compenser des effets financiers supposés ou même avérés. On aurait là une intrusion inacceptable du rôle du législateur qui pourrait prendre des positions purement politiques destinées à influencer le vote des citoyens. Ce serait clairement biaiser le débat.

Enfin, et ce n'est pas le moindre aspect, on ne serait plus dans le respect de l'unité de matière imposé aux initiatives, puisque le citoyen se prononcerait sur le texte initial mais aussi sur les mesures compensatoires opposées, et dans ce cas, son choix serait certainement tout autant

influencé par le type de mesures proposées que par la proposition de l'initiative. Nous vous recommandons donc de suivre notre amendement et la commission dans cet amendement. Merci.

Merci Monsieur Schertenleib, je passe la parole à Madame Schoch.

Schoch Raymonde, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, mesdames, messieurs, chers collègues, le groupe VLR demande la suppression du nombre de 15 communes ayant la possibilité de proposer ce référendum. En effet, nous craignons que cette possibilité puisse agir comme un frein sur les potentielles fusions de communes. Nous ne pouvons également pas être d'accord avec le fait que ce système donnerait beaucoup plus de poids aux habitants des petites communes qu'à ceux des communes plus peuplées.

En conséquence, nous vous proposons de supprimer cette possibilité de soutenir cet amendement.

Par ailleurs, le groupe VLR demande aussi le maintien de l'alinéa 4 de la commission. En effet, les dépenses publiques ne sont pas extensibles et il est normal que le Grand Conseil s'en préoccupe si une initiative devait entraîner de nouvelles dépenses ou la suppression de certaines recettes en proposant des mesures compensatoires. Pour cette raison, nous demandons le vote sur cet alinéa et nous vous demandons de conserver cet alinéa. Merci.

Est-ce que la présidente souhaite s'exprimer ? Oui.

Cretton Cilette, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, chers collègues, sur ce dernier point simplement, la commission a souhaité supprimer cette exigence. Donc cette exigence elle est un petit peu paradoxale.

Le Grand Conseil est censé compenser les dépenses qui seraient occasionnées par le dépôt d'une initiative. D'abord, je pense que c'est quelque chose qui est soit rarement arrivée, soit jamais arrivée. Mais enfin, on doit imaginer que les dispositions qu'on met dans la Constitution puissent être effectives à un moment donné. On exige des initiatives qu'elles aient une unité de matière, mais si on commence à sortir des initiatives parce que tout simplement elles coûtent un peu d'argent, qu'on commence à les assortir d'une liste de toutes les routes qu'on va pas faire ou de tous les services qu'on va supprimer à la population, si jamais les citoyens ont le malheur d'accepter cette initiative, on peut quand même craindre le pire, d'autant plus qu'on le sait, c'est généralement pas les majorités au Grand Conseil qui présentent le plus des initiatives, c'est quand même plus tôt les minorités qui sont contraintes d'utiliser ces moyens-là, parce que les autres fractions, les fractions suffisamment étoffées ont d'autres moyens de faire avancer leurs projets. Donc la commission a pensé qu'il était préférable de supprimer cet alinéa, qui je l'imagine n'a quasiment jamais été mis en oeuvre. Pour le reste, je vous invite à suivre les positions de la commission.

La présidente (Gabrielle Barras, membre du Collège présidentiel)

Merci Madame Cretton, nous allons donc procéder aux votes. Alors article 304 vote 1, amendement 304.16 de la CVPO en vert opposé à l'amendement 304.17 du VLR en rouge. Le vote est lancé. Vous avez suivi le CVPO avec 80 voix contre 24 et 11 abstentions.

Vote numéro 2, nous opposons la commission à l'amendement en vert, à l'amendement 304.16 CVPO en rouge. Le vote est lancé. Vous avez suivi la commission avec 69 voix pour 44 contre et 1 abstention.

Nous passons à l'alinéa 3 de l'article 304. Vote 3. Nous opposons la commission en vert à l'amendement 304.18, Parti socialiste et Gauche citoyenne en rouge. Le vote est lancé. Vous avez suivi la commission avec 90 voix contre 21 et 5 abstentions.

Nous passons à l'alinéa 4 de l'article 304, avec le vote 4, dont la demande a été faite. Donc, si vous êtes pour l'amendement 304.19 du Parti socialiste et Gauche citoyenne de biffer l'alinéa 4, en vert, rejoint par la commission, pressez la touche verte. Si vous n'êtes pas d'accord pressez la touche rouge, le vote est lancé. Vous avez rejeté, vous n'avez pas suivi la commission et le Parti socialiste et la Gauche citoyenne. Donc, cette demande est refusée. Cet amendement est refusé avec 59 voix contre 55 et 3 abstentions. Si vous plaît.

Je vous demanderais de, pour les voisins des fenêtres, d'ouvrir les fenêtres s'il vous plaît.
Merci.

Nous passons à l'article 305 et je passe la parole à Madame Claudia Alpiger.

Alpiger Claudia, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, in diesem Artikel werden die Voraussetzungen für die Gültigkeit einer Gesetzesinitiative festgelegt. Hierzu gibt es 3 Abänderungsanträge. ...haben. Also zur Gültigkeit der Gesetzesinitiative gibt es 3 Abänderungsanträge. Der erste Antrag von Zukunft Wallis betrifft den Zeitpunkt der Validierung. Diese soll nämlich ohne Verzug stattfinden. Diese Ergänzung ist in unserem Sinne, also im Sinne der Kommission, auch weil sie in der ursprünglichen Fassung des Artikels war, die von der Redaktionskommission dann aber umformuliert wurde. Deshalb empfehlen wir diesen Antrag 305.20 zur Annahme. Die beiden weiteren Anträge betreffen die Bedingungen für die Gültigkeit. Die SVPO möchte die Bedingung der Durchführbarkeit, das wäre Buchstabe c, sowie auch die Bedingung, dass eine Gesetzesinitiative in den Bereich eines Rechtsakt fallen muss, der Gegenstand einer Initiative sein kann, das ist Buchstabe d, beide möchte sie streichen und beide Streichungsanträge lehnt die Kommission ab.

Merci Madame Alpiger, je passe la parole à Monsieur Amacker.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Geschätzte Präsidentin, werte Kolleginnen und Kollegen, eine vorgängige Prüfung der Gültigkeit durch den Grossrat das mag sinnvoll sein, ebenso, dass die Kommission hierbei gewisse formelle und materielle Schranken auflistet. Bei den formellen Schranken die Einheit der Form, die Einheit der Materie, das ist richtig und sinnvoll, auch bei der materiellen Schranke die Respektierung des übergeordneten Rechts. Also wenn ein Widerspruch zu Bundesrecht oder zu zwingendem Völkerrecht besteht, dann soll dies die Nichtigkeit zur Folge haben. Jedoch der Begriff lit. c ob die Initiative durchführbar sei, diese Terminologie ist aus unserer Sicht sehr weitreichend. Aus einer demokratiepolitischen Sicht sollte sich die Prüfung durch eine grosse Zurückhaltung auszeichnen. Nur eine offensichtliche Undurchführbarkeit sollte der Gültigkeit entgegenstehen. Blosser Schwierigkeiten, auch erhebliche, sollen nicht ausreichen, um eine Vorlage für ungültig zu erklären, weil jede Ungültigkeitserklärung eine Beschränkung der politischen Rechte ist. Aus diesem Grund müssen wir hier aus unserer Sicht zurückhaltend vorgehen. Ebenso das Kriterium, ob sie in den Bereich eines Rechtsakt fällt, der Gegenstand einer Initiative sein kann. Auch dieser Aspekt erscheint uns nicht sinnvoll, weil vieles eben nicht ganz klar ist. Es ist oftmals auch eine politische Bewertung und eben nicht bloss eine rechtliche Bewertung. Dieser Begriff ist unklar und bietet aus unserer Sicht hier Missbrauchspotential. Aus den genannten Gründen bitte ich Sie hier im Namen der SVP Oberwallis, auf die Prüfungskriterien Litera c und d zu verzichten und damit die direktdemokratische Mitwirkung der Bürgerinnen und Bürger zu stärken. "In dubio pro populo", im Zweifel für das Volk, aus diesem Grund bitte ich Sie, unsere Änderungsanträge zu unterstützen. Besten Dank.

Merci Monsieur Amacker, je passe la parole à Madama Holzegger.

Holzegger Monika, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Geschätzte Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, Zukunft Wallis hat der Kommission beantragt, dass der Grosse Rat vor dem Start der Unterschriftensammlung ohne Verzug eine Gesetzesinitiative für gültig erklären kann, sofern die erwähnten Voraussetzungen dann erfüllt sind. Dieser Antrag wurde von der Kommission angenommen. Dieser Zusatz schien uns nötig, damit die Initianten von Anfang an eine Planungssicherheit haben, bevor im Rahmen einer Unterschriftensammlung grössere Aufwände entstehen. Wir bedanken uns bei der Kommission, dass sie unseren Antrag zur Annahme empfohlen hat und hoffen natürlich, dass Sie dem Antrag folgen. Die beiden Streichungsanträge der SVPO lehnen wir von Zukunft Wallis mehrheitlich ab.

La présidente (Gabrielle Barras, membre du Collège présidentiel)

Nous allons donc procéder aux votes, le premier vote est sur demande concernant l'amendement de Zukunft Wallis 305.20, est-ce que quelqu'un demande le vote ? On ne demande pas le vote. Donc nous passons au vote 2 qui oppose la commission en vert à l'amendement 305.21 SVPO, de biffer la lettre c. Le vote est lancé. Vous avez suivi la commission avec 72 voix contre 33 et 1 abstention.

Nous passons au vote 3 qui oppose la commission en vert à l'amendement 305.22 de la SVPO, c'est-à-dire de biffer la lettre d. Je lance le vote. Vous avez suivi la commission avec 76 voix, 32 contre et 1 abstention.

Nous passons ainsi à l'article 306, et je donne la parole à Madame Alpiger.

Alpiger Claudia, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, auch bei diesem Artikel haben wir zwei ursprüngliche Artikel zu einem zusammengefasst. Dieses Mal sind es die beiden Artikel zum fakultativen Referendum und zum Gemeindereferendum. Auch hier wurden die Inhalte gegenüber dem Entwurf für die Vernehmlassung gleich belassen und auch hier mussten wir noch die Anzahl der Gemeinden, die ein Referendum ergreifen können, festlegen. Die Kommission hat sich nun entschieden, dieselbe Anzahl wie für die Gesetzesinitiative festzulegen. Auch hier gibt es wieder zwei Abänderungsanträge bezüglich des Gemeindereferendums. Die CVPO möchte auch hier die Anzahl auf 10 reduzieren und der VLR möchte das Gemeindereferendum gänzlich aus dem Entwurf streichen. Auch dieses Mal lehnt die Kommission beide Anträge ab. Den Antrag der PS-GC, welcher eigentlich nur eine Vereinfachung des Verfassungsartikels fordert, empfiehlt die Kommission zur Annahme. Die genauen Bedingungen sollen, wie von der PS-GC gefordert, im Gesetz festgelegt werden.

Merci Madame Alpiger, je passe la parole à Monsieur Abächerli.

Abächerli Matteo, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Geschätzte Damen und Herren, liebe Kolleginnen und Kollegen, wenn es vorher ein bisschen mehr darum ging den Puls zu spüren, geht es uns hier ein bisschen mehr um die Sache. Initiativen haben immer eine gewisse Anzahl an Stimmberechtigten, die es braucht oder Gemeinden. Ein Referendum braucht immer weniger und jetzt haben wir hier in diesem Fall für die Gemeinden 15 für eine Initiative, dann brauchen wir eine Reduzierung beim Referendum und darum schlagen wir euch vor, dass man hier diese Reduzierung vornimmt und 10 Gemeinden nimmt für ein Referendum. Danke für die Aufmerksamkeit und die Unterstützung.

Merci Monsieur Abächerli, je passe la parole à Monsieur Bender.

Bender Philippe, membre de la constituante, VLR

Mesdames, messieurs, je m'exprime à titre personnel sur cette question du référendum. C'est une vieille question dans un canton comme le Valais puisque nous avons autrefois le référendum d'ancien régime, et maintenant le référendum de la nouvelle démocratie. Il faut relire Wolfgang Amadeus Liebeskind pour comprendre ce qui était l'ancien droit de référendum qui permettait aux communes et aux dizains de s'opposer à la diète. Ici, il s'agit d'un droit populaire, un droit populaire qui est réintroduit en quelque sorte, parce que la Constitution de 1907 avait introduit le référendum obligatoire, ce que les radicaux, en 1948 avaient supprimé en disant que le peuple n'était pas assez mature pour comprendre la modernité. Et, depuis 1907 jusqu'à 1990 si je ne me trompe pas, 93, on a le référendum obligatoire en matière législative, en matière constitutionnelle, il va de soi, puisqu'on a même les bulletins blancs qui comptent.

Le référendum n'a pas le même sens que l'initiative, même si ce sont tous les deux des droits populaires. L'initiative propose une avancée, regarde vers le futur, tandis que le référendum peut bloquer, je veux dire, veut s'aligner contre ce qu'a fait le Grand Conseil. Alors, aujourd'hui, nous avons la solution qui est prévue, que la majorité du Grand Conseil peut demander le référendum. Mais le Grand Conseil est élu par 140'000 électeurs. Tandis qu'ici, j'ai beaucoup de respect pour les communes, pour les petites communes, je les aime, j'aime leurs chapelles, j'aime la vallée de Conches et ses 11 communes et ses chapelles baroques, mais que l'on donne à 10 communes, dans un délai de 90 jours, c'est-à-dire de 3 mois, c'est-à-dire ce sera le Conseil communal qui décide, 10 communes, c'est 5 membres de l'Exécutif communal ou 7, ça veut dire 50 ou 70 personnes, qui peuvent décider de demander à ce que ce qu'a fait le Grand Conseil, eh bien, on arrête et on le soumet au peuple. On peut bloquer le système je dirais d'élaboration des lois en Valais par une très petite... ça serait la moitié de notre salle au fond. Est-ce vraiment cela que nous voulons comme aggiornamento des institutions au 21ème siècle ? J'ai quand même quelques doutes. Je vous laisse réfléchir en conscience, en ce qui me concerne comme disait Jean-François Lovey, ma religion est faite.

Merci Monsieur Bender, je passe la parole à Monsieur Schertenleib.

Schertenleib Pierre, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Madame la présidente, chères et chers collègues, au sujet du référendum facultatif cantonal, le groupe Parti socialiste Gauche citoyenne a proposé de remplacer la formulation de l'alinéa 1 lettre c par la nôtre, à savoir qu'un vote du peuple peut être demandé si les décisions du Grand Conseil entraînent une dépense extraordinaire unique, supérieure à un montant fixé dans la loi, ce qui a été repris par la commission. A notre avis, la formulation initiale, avec des précisions détaillées, alambiquées à 2 chiffres après la virgule n'est pas de niveau constitutionnel. On ne peut pas à longueur de débats, nous rabâcher la litanie de la Constitution svelte, concise, compréhensible pour toutes et tous, et ensuite venir avec ce genre de proposition hyper détaillée sous prétexte qu'on parle de sous. Notre proposition a le mérite de la clarté, de la concision demandée par le niveau constitutionnel, et nous vous demandons en conséquence et toute logique de la suivre, comme l'a fait la commission. Et puis faisons confiance au législateur.

Merci Monsieur Schertenleib, je passe la parole à Madame Schoch.

Schoch Raymonde, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, mesdames, messieurs, chers collègues, au vu du vote précédent sur le nombre de communes, le groupe VLR retire son amendement au 310.24. Par contre, au sujet de l'alinéa c, le groupe VLR demande le vote.

Merci Madame Schoch, je passe la parole à Monsieur Perruchoud.

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, je crois que la commission joue avec le feu et s'engage sur un terrain mouvant. J'ai lu et relu cet article qui exclut certains domaines du référendum facultatif. Mais j'ai l'impression que la commission n'a pas compris ce qu'elle excluait lorsqu'elle dit par d'autres décisions [...]. Effectivement, je crois penser qu'il faudrait être beaucoup plus précis. Il ne s'agit pas d'une décision administrative. S'agirait-il d'un arrêté général, s'agirait-il d'une décision avec portée normative, j'en sais rien, mais j'ai proposé cette adjonction pour clarifier, mais c'est pas sûr que je l'aie fait. Aussi, je suggère que la commission nous dise quelle est sa compréhension de ce qui est exclu du référendum facultatif. Moi j'arrive pas à comprendre.

Merci Monsieur Perruchoud. Est-ce que Madame Cretton demande la parole ? Oui, vous avez la parole.

Cretton Cilette, membre de la constituante, Appel Citoyen

Je m'en voudrais de faire prolonger les débats inutilement. Nous nous sommes contentés de reprendre la disposition qui figurait dans la Constitution de 1907 et qui semble-t-il, n'a pas posé trop de problèmes de compréhension jusqu'ici. Je vous invite donc à suivre les propositions de la commission.

La présidente (Gabrielle Barras, membre du Collège présidentiel)

Merci Madame Cretton. Nous allons donc passer aux votes. Comme le VLR a retiré son amendement, nous passons directement au vote 2 où nous opposons la commission, soit la nécessité de 15 communes, à l'amendement 306.23 de la CVPO pour 10 communes. La commission en vert. Je lance le vote. Vous avez soutenu la commission avec 75 voix contre 38 et sans abstention.

Le vote 3 a été demandé donc nous allons procéder, la commission a rejoint l'amendement 306.25 du Parti socialiste et Gauche citoyenne. Si vous votez pour la commission et le Parti socialiste et Gauche citoyenne, votez vert, sinon voter le rouge. Le vote est lancé. Vous avez suivi la commission avec 73 voix contre 37 et 3 abstentions.

Oui, monsieur Perruchoud ?

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Au vu des explications limpides de la présidente de la commission, je puis retirer ma proposition d'amendement. Même si je n'ai rien compris.

La présidente (Gabrielle Barras, membre du Collège présidentiel)

Donc le vote 4 tombe, et nous passons au vote 307. Je passe la parole à Madame Alpiger.

Alpiger Claudia, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, mit diesem Artikel 307 Volksmotion möchten wir das Instrument der Volksmotion einführen. Diese soll von 200 Stimmberechtigten ergriffen werden können. In der Vernehmlassung wurde zum Teil kritisiert, dass der Wert von 200 zu tief ist. Es wird befürchtet, dass der Grosse Rat dadurch verstopft würde. Die Kommission stützt sich aber auf den Grundsatz, die politischen Rechte für die Bürgerinnen und Bürgern generell auszuweiten. Deshalb bleiben wir bei der Anzahl von 200 benötigten Unterschriften von Walliser Stimmberechtigten zur Einreichung einer solchen Volksmotion. Hier gibt es einen Änderungsantrag, der die Streichung dieses Instruments fordert. Dies lehnen wir natürlich ab und bitten Sie, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, uns hier zu folgen.

Merci Madame Alpiger, je passe la parola à Monsieur Abächerli.

Abächerli Matteo, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Geschätzte Frau Präsidentin, sehr geehrte Damen und Herren, liebe Kolleginnen und Kollegen, ich bin zwar kein Professor an der Uni Zürich oder sonst etwas, aber ich erlaube mir auch mal etwas mitzunehmen und zwar sind das so kleine Büchlein die da vorne darliegen und das hier in die Kamera zu halten. "Kleiner Wegweiser durch den Walliser Grossen Rat" und hier wird die Motion erklärt. Wir wissen in den Jahren 2013-2017 wurden durchschnittlich 280 Vorstösse behandelt, davon waren 20% Motionen. Wer es dann weiter interessiert, dann gibt es auch den Weg, den Werdegang eines Gesetzes, den man hier schön illustriert, den man nachlesen kann. Es ist viel einfacher unserer Meinung nach einen Suppleanten, einen Grossrat zu überzeugen, eine Motion zu deponieren, anstatt 199 andere Leute auf der Strasse dazu zu überreden, eine Motion zu unterstützen. Ich denke, es gibt schon genug Motionen und es gibt viele einfachere Wege, anstatt hier eine Volksmotion einzuführen. Ich denke, dass braucht der Kanton Wallis nicht und entsprechend sind wir auch für die Streichung dieses Artikels. Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Merci Monsieur Abächerli, je passe la parole à Madame Holzegger.

Holzegger Monika, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Zukunft Wallis begrüsst den Willen der Kommission, das Instrument der Volksmotion in der Verfassung zu berücksichtigen. Dadurch können mindestens 200 Stimmberechtigte eine Motion an den Grossen Rat richten. Dies wird somit gleich behandelt wie eine Motion von den Mitgliedern des Grossen Rates. Ein solches Volksrecht kennen bereits die Kantone Freiburg und Neuenburg. Dort wird die Möglichkeit der Volksmotion regelmässig von Vereinen und Jungparteien genutzt. Eine missbräuchliche Nutzung dieses Instruments konnte dabei bisher nicht festgestellt werden. Unsere Fraktion sieht im Instrument der Volksmotion einen Ausbau der demokratischen Rechte und des Minderheitenschutzes. Wir unterstützen daher mehrheitlich den Vorschlag der Kommission.

Merci Madame Alpiger, je passe la parole à Madame Schoch.

Schoch Raymonde, membre de la constituante, VLR

Merci madame la présidente, mesdames, messieurs, chers collègues, je m'exprime toujours au nom du groupe VLR qui, sur la motion populaire, estime que l'accès à l'information et aux députés est aujourd'hui grandement facilité et possible pour tous par un simple clic et donc plus efficace peut-être qu'une récolte de signatures pour espérer le dépôt d'une motion.

Cet instrument nous semble donc peu utile, raison pour laquelle nous vous remercions de soutenir notre amendement et de supprimer cet article, merci.

Merci Madame Schoch, je passe la parole à Madame Vuagniaux.

Vuagniaux Laurence, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens

Mesdames et messieurs les membres du Collège présidentiel, chères et chers collègues, pour le groupe des Verts et Citoyens l'introduction de la motion populaire dans notre future Constitution représente une véritable avancée au niveau des droits politiques octroyés aux citoyennes et citoyens de notre canton. Outil beaucoup plus simple et moins coûteux que l'initiative populaire, il permet aux titulaires des droits politiques, notamment aux personnes non-membres d'un parti, de faire entendre leurs voix au sein du Grand Conseil. Cet instrument élargit les droits démocratiques et encourage la participation à la vie politique de notre canton.

La motion populaire permet également aux membres du Grand Conseil d'être plus en lien avec les préoccupations et les besoins des citoyennes et citoyens. En offrant la possibilité

d'amener dans le débat des problématiques que les élus n'auraient pas forcément pensé à aborder. Comme cela a été déjà dit, plusieurs cantons ont déjà introduit cet outil démocratique, à l'instar de Neuchâtel ou Fribourg en Suisse romande. A Fribourg depuis 2005, 42 motions populaires ont été déposées auprès du Conseil, soit 2,6 motions par année. Cette expérience nous montre que la motion populaire est un instrument utilisé à ce jour avec parcimonie, qui vient enrichir le travail effectué par les élus, sans l'alourdir démesurément. Le groupe des Verts et Citoyens soutient donc sans réserve l'introduction de la motion populaire dans notre nouvelle Constitution et vous encourage à faire de même. Merci.

Merci Madame Vuagniaux, je passe la parole à Monsieur Thétaz.

Thétaz Fabien, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Madame la présidente, chers collègues, j'aimerais très brièvement fournir quelques précisions. Bon, ça a été déjà dit, donc la motion populaire existe dans les cantons de Neuchâtel, où il faut 100 signatures, et Fribourg où il faut 300 signatures. A Neuchâtel on compte environ 3 motions populaires par année, à Fribourg, ma préopinante vient de le dire, mais j'étais aussi arrivé à 2,3 motions populaires en moyenne par année, donc on est vraiment loin d'une avalanche de demandes. Pour mettre ce chiffre en perspective, j'ai compté 64 objets à l'ordre du jour de la seule session de septembre du Grand Conseil valaisan. Par ailleurs, ces motions populaires sont, pour la plupart, le fait des jeunesses de parti ou de citoyens ordinaires. Cet instrument permet donc d'ouvrir l'arène parlementaire à des groupes qui en sont souvent exclus, sans surcharger la machine parlementaire. Du reste certaines de ces motions ont été acceptées par le Grand Conseil, ce qui montre l'utilité de l'instrument.

Monsieur Abächerli, j'ai envie de dire que c'est une manière simple et non contraignante d'amener une nouvelle idée ou une proposition, sans aucune contrainte pour le Grand Conseil qui pourra tout à fait la refuser. En résumé, c'est un instrument très subsidiaire, faiblement utilisé comme on le voit dans les chiffres, mais qui va dans le sens de l'inclusion et de la participation citoyenne. Je vous invite à soutenir la commission. Merci.

Merci Monsieur Thétaz. Quelqu'un désire s'exprimer ? Non.

La présidente (Gabrielle Barras, membre du Collège présidentiel)

D'accord, nous pouvons alors passer au vote. Le seul vote de l'article 307 qui oppose la commission en vert à l'amendement 307.21 de la CVPO et du VLR, qui propose de biffer cet article. Le vote est lancé.

Vous avez suivi la commission avec 68 voix contre 43 et 4 abstentions. Nous passons à l'article 308 et je passe la parole à Madame Alpiger.

Alpiger Claudia, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, bei diesem Artikel 308 der das initiativ- und Referendumsrecht auf kommunaler Ebene behandelt, haben wir gegenüber der Grundsatzdebatte keine inhaltlichen Änderungen vorgenommen. Die Kommission 3 möchte weiterhin, dass allen Stimmberechtigten auf kommunaler Ebene das Initiativrecht zusteht, dies sowohl in Gemeinden mit einem Generalrat, als auch in Gemeinden ohne Generalrat. Weiter soll den Stimmberechtigten in Gemeinden mit einem Generalrat auch das Referendumsrecht zustehen. Den hierzu deponierten Abänderungsantrag den Absatz 2 zu streichen, lehnen wir ab. In diesem Zusammenhang hat die Kommission auch kurz darüber diskutiert, ob es generell diese Verweise auf das Gesetz braucht oder nicht, unabhängig davon, ob sie notwendig sind oder nicht. Wir kommen allerdings zum Schluss, dass diese Verweise auf das Gesetz nützlich sind, um eben darauf hinzuweisen, dass die Bestimmung durch ein Gesetz und nicht durch eine Verordnung oder auf eine andere Weise umgesetzt werden muss. Wir bitten Sie also, hier diesen Streichungsantrag abzulehnen.

Merci Madame Alpiger, je passe la parole à Monsieur Amacker.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Werte Frau Präsidentin, werte Kolleginnen und Kollegen, wir haben einen Streichungsantrag hinterlegt, weil wenn man auf das Gesetz verweist, das eigentlich unnötig ist, weil es das Prinzip ist einer Verfassung. Die Verfassung legt Grundsätze fest und dass danach ein Gesetz es konkretisiert, das ergibt sich aus der Sache. Diese Konkretisierung ist daher nicht erforderlich. Im übrigen wurden wir auch noch darauf hingewiesen, wenn man es auf kommunaler Ebene regeln möchte, dass es dann eben kein Gesetz wäre, weil die Gemeinden keine Gesetzgebungskompetenz haben. Es wäre dann einfach ein Reglement. Also auch da ist dieser Begriff unklar und aus diesem Grund bitte ich Sie im Namen der SVPO Fraktion Absatz 2 zu streichen. Besten Dank.

Merci Monsieur Amacker, je passe la parole à Madame Cretton.

Cretton Cilette, membre de la constituante, Appel Citoyen

Juste une petite précision effectivement, que si on ne dit rien on risque de renvoyer tout ça à des dispositions réglementaires communales, et d'avoir un cadre communal veut dire que dans toutes les communes du canton on a une situation différente, et c'est parce que la commission tenait à ce que l'encadrement de cette disposition du droit de référendum et du droit d'initiative ne soit pas complètement disparate dans le canton, c'est pour cette raison que nous souhaitons que ces dispositions figurent dans une loi.

Merci Madame Cretton.

La présidente (Gabrielle Barras, membre du Collège présidentiel)

Nous passons donc au vote à l'article 308. Nous opposons la commission en vert à l'amendement 308.28 de la SVPO qui demande de biffer l'alinéa 2. Le vote est lancé. Vous suivez la commission avec 84 voix, 25 contre et 4 abstentions. Nous allons faire une pause jusqu'à 15 heures 55. Vous êtes priés de revenir à l'heure. Bonne pause.

La présidente (Gabrielle Barras, membre du Collège présidentiel)

Veuillez-vous asseoir s'il vous plaît. Communication importante. Merci. Je prie les membres du Bureau de rester dans la salle à l'issue de la séance pour une courte séance du Bureau. Merci aux autres membres de la Constituante de quitter rapidement la salle à l'issue de la séance.

Alors, nous enchaînons avec l'article 309 et je passe la parole à Madame Alpiger.

Alpiger Claudia, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Werte Kolleginnen und Kollegen, nun geht es um die Bildung und Beteiligung von Kindern und Jugendlichen am öffentlichen Leben. Mit dem Absatz 1 soll festgehalten werden, dass Kanton und Gemeinden Staatskundeunterricht für Kinder und Jugendliche anbieten sollen. Den Antrag von Zukunft Wallis, der dafür nur den Kanton in Verantwortung haben will, lehnt die Kommission ab. Auch wenn im Grunde wirklich nur der Kanton für das Unterrichtswesen verantwortlich ist, ist die Kommission der Meinung, dass es besser ist, auch die Gemeinden hierfür einzubinden. Denn es kann durchaus auch möglich sein, dass die Gemeinden in irgendeiner Form Staatskundeunterricht anbieten können oder sollen.

Der Absatz 2 wurde nun, wie bereits in einem früheren Votum erwähnt, als Alternative zum Stimmrechtsalter 16 eingeführt. Mit dieser alternativen Lösung soll der Kanton aufgefordert werden, Instrumente für die Beteiligung von Kindern und Jugendlichen am politischen Leben zu

schaffen. Damit wird ermöglicht, dass die Ansichten von Kindern und Jugendlichen besser berücksichtigt werden. Konsultation von Kindern und Jugendlichen soll dazu beitragen, sie auf ihr zukünftiges staatsbürgerliche Leben vorzubereiten und ihre Ansichten und Themen, die sie besonders betreffen, zu berücksichtigen. Wir haben hier eher ein allgemeines Prinzip gewählt, im Gegensatz zum Beispiel zur gesetzlichen Verankerung einer Jugendkommission. Dieses allgemeine Prinzip überlässt es dem Gesetzgeber die Instrumente zu wählen, die ihm für die Beteiligung junger Menschen am geeignetsten erscheinen. Auch hier gibt es einen Änderungsvorschlag der Fraktion Zukunft Wallis. Dieser schlägt vor, hierfür nicht nur den Kanton zu verpflichten, sondern auch die Gemeinden. Die Kommission findet dies ein berechtigter Antrag. Wir denken dabei zum Beispiel an kommunale Jugendparlamente. Deshalb bitten wir Sie, diesen Antrag 309.30 von Zukunft Wallis zuzustimmen. Die beiden Streichungsanträge von der SVPO und UDC/VLR lehnt die Kommission ab.

Merci Madame Alpiger, je passe la parole à Madame Holzegger.

Holzegger Monika, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Geschätzte Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, der Staatskundeunterricht, das heisst ja Unterricht über unsere Demokratie, ihre Institutionen und deren Funktionsweise ist eine zentrale Voraussetzung dafür, dass die nachfolgenden Generationen unsere demokratischen Werte weiterführen können. Seitens Zukunft Wallis scheint es uns deshalb sinnvoll und notwendig, der staatskundigen Bildung und Beteiligung von Kindern und Jugendlichen einen Verfassungsrang einzuräumen. Wir begrüssen daher den Willen der Kommission, dass Kantone und Gemeinden Instrumente schaffen, um Kindern und Jugendlichen frühzeitig ein demokratisches Verständnis zu vermitteln, sie für unsere Werte und Traditionen zu sensibilisieren und ihnen in einem lokalen Rahmen Möglichkeiten zur Mitbestimmung, zum Beispiel in Form eines Jugendparlamentes zu geben. Unser Abänderungsantrag zu Absatz 1 bezieht sich auf die geltenden Kompetenzregelungen für die Unterrichtsgestaltung in der Schweiz. Gemäss diesen ist der Bund und die Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren, die EDK, zuständig. Sie gibt hier den Unterricht in der Staatskunde vor, der dann in die jeweiligen Schullehrpläne einfliesst. Eine Mitwirkung der Gemeinden ist hierbei unseres Wissens nicht vorgesehen. Wir gehen jedoch davon aus, dass sich die Kommission mit diesem Sachverhalt befasst hat und aus bestimmten Gründen zum Schluss gekommen ist, den Gemeinden hier doch eine Beteiligung nicht verbieten zu wollen. Wir ziehen aber unseren Abänderungsantrag aus diesem Grund zurück.

Merci Madame Holzegger, je passe la parole à Monsieur Formaz.

Formaz Jérôme, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

L'article 309 alinéa 1 devrait être transféré sous la rubrique enseignement et formation de la commission 6, car l'éducation et la citoyenneté font déjà partie des grilles horaires de l'enseignement obligatoire, du collège, de l'école de culture générale, de l'école préprofessionnelle et de l'école professionnelle. En ce qui concerne l'alinéa 2, on estime que ce n'est pas le rôle de l'Etat de faire participer les enfants et les jeunes à la vie politique. Ce rôle revient à la famille et éventuellement aux mouvements politiques d'intéresser et d'intégrer les jeunes à la politique.

De cette manière, si le jeune a pris plaisir à découvrir et à comprendre le système politique suisse, la mission sera atteinte. Par la suite, avec les moyens de communication actuels, ce jeune n'aura aucun problème à assouvir ses connaissances en matière politique. Le groupe demande le vote de l'amendement 309.30 repris par la commission.

Pour résumer, l'alinéa 1 est déjà traité à l'article 618 de la commission 6, tâches de l'Etat, et dans les lois et règlements sur l'enseignement.

Pour l'alinéa 2, notre groupe estime que cette tâche incombe à la famille et aux partis politiques d'intéresser les enfants et les jeunes à la vie politique. C'est pour cela que le groupe UDC & Union des citoyens vous propose de biffer l'entier de cet article, merci de votre écoute.

Merci Monsieur Formaz, je passe la parole à Monsieur Matter.

Matter Thomas, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Geschätzte Frau Präsidentin, liebe Kolleginnen und Kollegen des Verfassungsrates, wir bedauern den Rückzug des Abänderungsantrages der Zukunft Wallis, wir hätten diesen gerne unterstützt, wir sind nämlich auch der Meinung, dass die Kompetenz der Inhalte und Lernziele die Jugendlichen vermittelt werden sollen, dem Staat obliegt und nicht den Gemeinden. Ich würde gerne, wenn in der zweiten Lesung...

Je crois qu' il n'y a pas la traduction. C'est bon ? Ok, c'est bon maintenant. Vous pouvez y aller.

Nochmals. Wir bedauern den Rückzug des Abänderungsvorschlages von Zukunft Wallis 309.29, wir sind nämlich auch der Meinung, dass Lerninhalte, Kompetenzen die vermittelt werden sollen in den öffentlichen Schulen in die Kompetenz des Kantons gehören und nicht der Gemeinden. Ich frage mich, wie Gemeinden verschiedene Lerninhalte untereinander abstimmen sollen. Ich glaube, das gibt ein grosses Durcheinander. Wir unterstützen aber auch 309.30 der Zukunft Wallis. Und zwar sind wir der Meinung, es ist eine gute Ergänzung zum Artikel zum Absatz 1. Dazu habe ich ein wunderbares Beispiel. Die Gemeinde Albinen hat von der schweizerischen Arbeitsgemeinschaft für die Bergdörfer vor kurzem ein Label erhalten, "jugendfreundliche Bergdörfer". Wie ist es zu diesem Label gekommen? Vor einigen Jahren hat die Gemeindeverwaltung in Albinen einen wichtigen Schritt gemacht. Sie ist auf den Jugendverein zugegangen, auf die Jugend im Dorf und hat sie gefragt, hat sie angeregt, politische, aber auch andere Ideen einzubringen. Der Jugendverein hat einen Vorschlag gemacht, ein Wohnbauförderungsprogramm vorgeschlagen. In einer denkwürdigen mit grossem medialen Interesse verfolgten Gemeindeversammlung wurde dieses Wohnbauförderungsprogramm angenommen und heute kann Albinen sich glücklich schreiben. Es sind über 40 erwachsene Personen und 16 Kinder durch dieses Wohnbauförderungsreglement in der kleinen Gemeinden Albinen geblieben, wohnhaft geworden, sitzhaft geworden. Ein einfaches Beispiel das zeigt, dass wenn man auf die Jugendlichen zugeht, Instrumente schafft, ihnen Ideen vermittelt, sie anregt zu politischer Mitarbeit, dass das eine fruchtbare Sache sein kann. Wir unterstützen also den Antrag von Zukunft Wallis und lehnen zur gleichen Zeit die Anträge der SVPO und der UDC ab. Dankeschön.

Merci Monsieur Matter, je passe la parole à la Présidente.

Cretton Cilette, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, mesdames, messieurs, sur ce dernier point que vient d'aborder l'ancien président de la commune, Monsieur Matter, précisément la commission a décidé, pour ces 2 alinéas d'impliquer aussi bien l'Etat que les communes, donc il ne devrait pas y avoir d'inquiétude par rapport à l'exemple qui nous est donné. Il n'y a en effet pas seulement des toutes petites communes de quelques habitants dans ce canton, il y a aussi des communes villes et qui souvent mettent en place des projets tout à fait intéressants. Maintenant, j'aimerais juste rappeler que l'éducation à la citoyenneté, telle qu'elle est inscrite dans les plans d'études, y compris pour les enfants, ne comprend pas qu'une simple instruction civique, on est loin de l'époque où on apprenait simplement ce que c'était un Conseil, etc. avec quelques notions théoriques. Au contraire, aujourd'hui, on veut donner la possibilité aux enfants et aux jeunes de s'exercer dans des situations concrètes, par des projets d'établissement etc. donc que toutes choses qui se réalisent aussi bien à travers les communes qu'à travers l'Etat.

Je vous invite donc à soutenir les propositions de la commission dans ces 2 domaines, avec peut-être quand même, je vous dirais que ça me fait un petit peu peur d'imaginer qu'on confie aux partis politiques l'éducation civique des enfants. Je pense que c'est déjà assez tôt si on les implique, si on implique les partis et politiques chez les jeunes une fois qu'ils ont atteint leurs droits civiques. Merci.

Merci Madame Cretton.

La présidente (Gabrielle Barras, membre du Collège présidentiel)

Nous allons donc passer aux votes concernant l'article 309, le vote 1 est supprimé étant donné que Zukunft Wallis a retiré son amendement. Nous passons donc au vote 2 sur l'alinéa 2, où nous opposons en vert, excusez-moi, ce vote a été demandé, la commission a rejoint l'amendement de Zukunft Wallis 309.30. Si vous suivez la commission et Zukunft Wallis, vous appuyez sur le vert, le vote est lancé. Vous avez suivi la commission et Zukunft Wallis avec 98 voix, 17 contre et 0 abstention.

Nous passons au vote 3 qui oppose la commission en vert à l'amendement 309.31 de la SVPO. Le vote est lancé. Vous avez suivi la commission avec 97 voix contre 18 et 0 abstention.

Nous passons au vote 4 qui oppose la commission à l'amendement 309.32 de l'UDCVR qu'il propose de tout biffer. Le vote est lancé. Vous avez suivi la commission à 99 voix pour, 16 contre et 0 abstention.

Nous pouvons passer à l'article 310 et je passe la parole à Madame Alpiger.

Alpiger Claudia, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, bei diesem Artikel geht es um die Förderung der Ausübung der politischen Rechte. Mit Absatz 1 möchten wir in der Verfassung festschreiben, dass Kanton und Gemeinden die Ausübung der politischen Rechte fördern und erleichtern sollen. Zudem sollen sie insbesondere Massnahmen zur staatsbürgerlichen Bildung fördern. Hier haben wir neu den letzten Satzteil der "Stimm- und Wahlberechtigten" gestrichen, denn die Kommission ist der Meinung, dass die staatsbürgerliche Bildung nicht nur an die Stimm- und Wahlberechtigten gerichtet werden sollte, sondern an die gesamte Bevölkerung. Dies wurde übrigens auch in der Vernehmlassung von Organisationen genannt, die für die Integration von Ausländerinnen und Ausländer zuständig sind. Mit dem Absatz 2 wollen wir gewährleisten, dass jede Person die ihr zustehenden politischen Rechte ausüben kann. Die beiden Streichungsanträge zu diesen beiden Absätzen lehnen wir natürlich ab. Den Antrag der CVPO, die Reihenfolge der beiden Absätze zu wechseln, nehmen wir an. Es erscheint uns logisch, hier zuerst die Gewährleistung der Ausübung der politischen Rechte zu nennen, bevor die Förderung und Erleichterung davon genannt wird. Mit dem Absatz 3 möchten wir die unentgeltliche Stimmabgabe inklusive der unentgeltlichen Briefwahl in die Verfassung aufnehmen. Die Kosten der postalischen Wahl- oder Abstimmungsteilnahme sollen also in Zukunft vom Kanton getragen werden. Hinsichtlich der anfallenden Kosten für den Kanton ist die Kommission der Meinung, dass die Höhe dieses Betrags nicht bedeutend genug ist, um eine Streichung der Bestimmung zu rechtfertigen. Deshalb lehnen wir auch den Streichungsantrag der UDC und der CVPO und von Herrn Perruchoud ab. Danke.

Merci Madame Alpiger, je passe la parole à Monsieur Abächerli.

Abächerli Matteo, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Sehr geehrte Damen und Herren, liebe Kolleginnen und Kollegen, vielen Dank der Kommission für die Annahme unseres Antrages zur Änderung der Reihenfolge. Langes und intensives Lobbying hat sich ausgezahlt gemacht. Betreffend Absatz 3 mit der postalischen Zusendung. Wir sind erstens der Meinung, dass es wirklich nicht zu viel verlangt ist, da eine Briefmarke drauf zu kleben und zweitens ist das irgendetwas was nicht in der Verfassung stehen

muss. Auch wenn man dann diese postalen Kosten dann vom Kanton übernehmen lassen sollte. Das muss man auf einer anderen Ebene lösen und nicht in der Verfassung. Danke für die Ablehnung.

Merci Monsieur Alpiger, je passe la parole à Madame Holzegger. Excusez-moi ... Monsieur Abächerli.

Holzegger Monika, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Geschätzte Frau Präsidentin, liebe Mitglieder des Verfassungsrats, der Gang an die Urne war einmal. Aktuell geben geschätzt über 90% der Stimmenden und Wählenden ihr Votum auf brieflichem Weg ab, was je nach Stimmbeteiligung über 2 Millionen Personen entspricht schweizweit. Insgesamt kennen rund 10 Kantone eine flächendeckende portofreie briefliche Stimmabgabe. Es sind dies unter anderem Zürich, Zug, Baselstadt, St. Gallen, Aargau und auch Genf. In Artikel 310 Absatz 3 schlägt die Kommission uns nun vor, dass auch unser Kanton die postalischen Kosten für die briefliche Stimmabgabe übernimmt. Zukunft Wallis begrüsst diesen Schritt mehrheitlich als sinnvolle Massnahme, um die Beteiligung aller Bevölkerungsschichten an demokratischen Prozessen zu fördern. Auch wenn dieser Aspekt in den Augen einiger Verfassungsrätinnen und -räten vernachlässigbar scheinen mag. Mit der kostenlosen brieflichen Stimmabgabe kann eine finanzielle Hürde beseitigt werden. Zugegeben vielleicht auch eine kleine finanzielle Hürde Herr Abächerli, um sich an den Abstimmungen und Wahlen zu beteiligen. Erst kürzlich hat sich auch das Bündner Kantonsparlament im Rahmen einer Teilrevision des Gesetzes über die politischen Rechte entschieden, die postalische briefliche Stimmabgabe für alle Stimmberechtigten kostenlos zu machen. Tun wir es ihnen doch gleich. Wir bitten Sie, hier der Kommission zu folgen und den Streichungsantrag von Kollegen Perruchoud für Absatz 3 abzulehnen. Besten Dank.

Merci Madame Holzegger, je passe la parole à Monsieur Favre.

Favre Florent, membre de la constituante, PDCVr

Madame la présidente, mesdames et messieurs, chers collègues, je m'exprime au sujet de l'article 310 alinéa 3 et en particulier au sujet de l'amendement déposé par l'UDCVR et le CVPO visant à biffer cet alinéa et ainsi à supprimer l'ancrage constitutionnel de la gratuité du vote par correspondance. Concernant le principe lui-même, le groupe PDCVr est partagé sur la prise en charge par l'Etat des frais d'acheminement postaux des votes par correspondance. Certains considèrent que le citoyen peut aujourd'hui déjà voter gratuitement, soit en allant voter à l'urne, soit en amenant les enveloppes de vote au bureau de vote les jours précédents le vote, et que prévoir la gratuité des frais postaux serait superflu et entraînerait des frais évitables pour l'Etat. D'autres considèrent, au contraire, que les horaires d'ouverture des bureaux de vote des services communaux tendent à se réduire de plus en plus, de sorte que le vote par acheminement postal représente pour de nombreux électeurs, la seule voie possible et que la gratuité dans ce cadre permettrait de soutenir la participation des citoyens et ainsi de renforcer la démocratie. Ce système est également présent dans le tiers des cantons suisses et en Suisse romande, dans le Canton de Genève et dans certaines communes fribourgeoises. Selon certaines études, cette gratuité permettrait d'améliorer la participation d'environ 2%.

Tous ces éléments montrent que ce débat devra prochainement avoir lieu au niveau du Grand Conseil valaisan lors d'une future révision de la loi sur les droits politiques. Si j'ai cité le Grand Conseil et non la Constituante, ce n'est pas anodin, mesdames et messieurs, chers collègues, en effet, même si notre groupe est partagé sur le fond, comme je viens de l'énoncer, nous nous accordons cependant largement sur l'absence de caractère constitutionnel d'un tel principe. C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons l'amendement visant à biffer ce principe. Je vous remercie de votre attention.

Merci Monsieur Favre, je passe la parole à Monsieur Perruchoud.

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Madame, monsieur, je crois que Monsieur Favre s'est exprimé et ne pouvait le faire mieux, un article comme celui-ci n'a pas à être dans une Constitution. Si ça se discutait le mercredi autour de la table du Conseil d'Etat, savoir si on va payer le timbre à 80, 1 franc ou que sais-je, on pourrait encore comprendre, mais en tout cas pas au niveau d'un texte constitutionnel. Discussion avec plusieurs collègues éclairés de cette noble assemblée, plusieurs comptent à dire que si l'on veut couler ce projet de constitution, avec des quantités de détails comme ceux-là, inutiles, en tout cas indignes d'une constitution, on s'y prendrait pas différemment.

Merci Monsieur Perruchoud. Est-ce que Madame Cretton veut prendre la parole ? Vous avez la parole.

Cretton Cilette, membre de la constituante, Appel Citoyen

Oui simplement pour dire que j'aurais quelques inquiétudes si les Valaisans refusaient la Constitution uniquement en vertu de la gratuité du vote par correspondance.

J'espère en tout cas que les gens placeront leurs intérêts à un autre niveau que celui-là, pour le reste, je m'en remets aux propositions de la commission.

Merci Madame Cretton.

La présidente (Gabrielle Barras, membre du Collège présidentiel)

Nous pouvons ainsi passer aux votes. A l'article, vote 1 de l'article 302, 310 pardon. Nous nous opposons la commission en vert à l'amendement 310.33 de la SVPO. Le vote est lancé. Vous avez suivi la commission avec 93 votes contre 21, 0 abstention.

Nous passons au vote 2 sur l'alinéa 2. Nous opposons la commission en vert à l'amendement 310.34 de l'UDC Valais romand et du SVPO, excusez-moi, qui propose de biffer l'alinéa 2, donc en vert la commission, le vote est lancé. Vous soutenez la commission avec 94 voix contre 21 et 0 abstention.

Nous passons au vote concernant l'article 310, alinéa 3, vote 4. Est-ce que quelqu'un demande le vote concernant l'amendement 310.35 du CVPO, laquelle la commission a rejoint. Non, donc nous pouvons passer au vote 4 où l'on oppose la commission en vert à l'amendement UDC Valais romand, CVPO et Perruchoud qui propose de biffer l'alinéa 3. Le vote est lancé. Vous avez suivi l'amendement 310.36 avec 60 voix pour, 54 contre et 1 abstention.

Nous passons à l'article 311 et je passe la parole à Madame Alpiger.

Alpiger Claudia, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, in unserem letzten Artikel 311 geht es um die Vertretung von Frauen und Männern. Mit Absatz 1 möchten wir einen Mechanismus in die Verfassung aufnehmen, der es erlaubt, langfristige Ungleichgewichte in der Vertretung von Frauen und Männern in den politischen Behörden mit zeitlich befristeten Massnahmen zu korrigieren. Obwohl es die Kommission 1 ist, die für die Verabschiedung einer allgemeinen Bestimmungen über die Gleichstellung von Frauen und Männern in allen Fragen des gesellschaftlichen Lebens zuständig ist, möchte die Kommission 3 trotzdem, dass die Verfassung eine ausgewogene Vertretung der Geschlechter in den politischen Gremien vorsieht. Deshalb möchte die Kommission diese nicht verbindliche Bestimmung in die Verfassung aufnehmen. Hierzu gibt es einen Abänderungsantrag von Kollege Gerhard Schmid. Dieser Antrag würde über den Vorschlag der Kommission hinausgehen, denn die Kannformulierung würde damit gestrichen. Es wäre also keine unverbindliche Bestimmung mehr. Die Kommission lehnt diesen Antrag allerdings mit 7 zu 5 Stimmen ab. Auch den Streichungsantrag der SVPO lehnen wir ab. Mit Absatz 2 möchte die Kommission festhalten, dass der Kanton Massnahmen zur Vereinbarung von

Familie, Beruf und öffentlichem Amt treffen muss. Die Kommission ist der Meinung, dass eine solche Bestimmung durchaus Platz in der Verfassung hat und dass es auch Aufgabe des Staates ist, dafür zu sorgen, dass gewählte Amtsträger und Amtsträgerinnen ihr Familien- und Berufsleben mit ihrem öffentlichen Amt vereinbaren können. Deshalb lehnt die Kommission auch den Streichungsantrag der SVPO ab. Natürlich lehnen wir folglich auch den Streichungsantrag der UDCVR, VLR, CVPO und Perruchoud für den ganzen Artikel 311 ab. Wir bedanken uns bei Ihnen, wenn Sie uns folgen und gegen die Streichung dieses Artikels stimmen. Merci.

Merci Madame Alpiger, je passe la parole à Monsieur Florian Evequoz.

Evequoz Florian, membre de la constituante, Appel Citoyen

Merci madame la présidente, chères et chers collègues, waiting for the miracle, peut-être que les mélomanes parmi vous, ceux qui chantaient Marignan à toute heure [...], peut-être que vous connaissez aussi cette chanson du poète canadien Léonard Cohen, waiting for the miracle, le refrain dit : we are waiting for the miracle to come, nous attendons que le miracle arrive. Quand je pense à la représentation des femmes et des hommes dans les autorités politiques valaisannes, je sais pas pourquoi, j'ai toujours cette chanson qui me trotte dans la tête, nous attendons que le miracle arrive. Une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans nos autorités politiques, c'est un avantage pour tout le monde en terme de légitimité, on pourrait dire, madame la présidente de commission, en terme de cohésion cantonale, c'est des autorités qui sont plus représentatives de la population, évidemment. En terme de prise en compte des besoins, on a davantage d'expériences de vie différentes autour de la table qui permettent d'apporter des éclairages, d'enrichir et d'améliorer la prise de décision démocratique. En terme de compétences, surtout, les études montrent que les organes plus équilibrés entre hommes et femmes sont plus compétents que des organes non mixtes. C'est vrai pour les entreprises, les entreprises qui ont des organes dirigeants plus équilibrés sont plus performantes, elles ont un meilleur succès en bourse notamment, et c'est vrai aussi en politique ou là aussi, des études montrent que des assemblées équilibrées sont formées de gens plus compétents que des assemblées qui sont majoritairement masculines. Autrement dit, dans des assemblées équilibrées, des femmes compétentes ont pris la place d'hommes qui étaient moins compétents qu'elles. Il faut être clair, le but avec cette proposition de la commission, ça n'est pas de privilégier les femmes, ça n'est pas de leur faire un cadeau, ça n'est pas un cadeau d'anniversaire, comme pour l'anniversaire de notre collègue Frédéric Pitteloud qui, si des informations sont justes, fête le sien aujourd'hui. Bon anniversaire.

Donc ça n'est pas de privilégier les femmes, le but, le but, c'est d'avoir des meilleurs organes politiques qui prennent des meilleures décisions, des décisions qui soient plus légitimes et qui soient de meilleure qualité. Et pour cela, il faut éviter d'avoir un trop grand déséquilibre, et trop durable entre les hommes et femmes. L'argument, et là, je me tourne vers mes collègues qui sont à ma gauche, mais qui sont à ma droite, vous m'avez compris, l'argument s'applique tout aussi bien pour les hommes d'ailleurs puisque le déséquilibre trop grand en faveur des femmes ne va pas non plus. Prenez le Conseil d'État vaudois 5 femmes, 2 hommes, avec les prochaines élections cantonales vaudoises, ça pourrait passer, vu les candidatures annoncées, à 6-1.

On peut se poser la question de savoir si ça n'est pas aussi un déséquilibre trop important, en plus c'est 5 ans dans le canton de Vaud, donc il y a une durabilité du phénomène. Est-ce qu'il serait pas meilleur à 4-3 ce Conseil d'État ? Et c'est encore plus marqué dans les législatifs, le Parlement de la ville de Berne a un cas unique au monde, 70% de femmes qui sont élues au Parlement de la ville de Berne. D'ailleurs, vos collègues de l'UDC de Berne sont d'ailleurs d'accord que ça ne va pas, je vous cite Niklaus Mürner de l'UDC Berne, il dit, je cite : pendant X années, le Parlement fut une institution masculine, pour ces 4 prochaines années, ce sera un Parlement féminin. J'espère qu'à l'avenir, on trouvera un juste-milieu. Il espère qu'à l'avenir, il attend aussi que le miracle arrive. Daniel Michel, un autre membre de l'UDC, je cite : il y a trop de femmes, c'est une spécificité bernoise qui ne fonctionne pas bien. Il faut une parité. Fin de citation.

Il faut une parité. Ce qui est sûr, c'est qu'il ne faut pas un trop grand déséquilibre. Là, je crois qu'on peut tomber d'accord sur ce principe général. Dans les débats préliminaires, Appel Citoyen ou d'autres groupes politiques ont proposé des mesures pour équilibrer, pour chacun des organes, je pense que certains dans cette assemblée se rappellent avec émotion de prises de paroles multiples, vous nous avez dit non, il faut un principe général, il faut pas de mesures contraignantes. C'est noté. La commission 3 a pris note, elle nous propose un principe général qui n'a pas de mesure contraignante.

L'article 311 alinéa 1, c'est exactement ça, c'est général, c'est pas contraignant. Il laisse la liberté au législateur d'agir et de choisir quels moyens mettre en oeuvre. Il faut que la représentation soit durablement déséquilibrée, la loi devrait définir durablement, elle devra définir déséquilibre. Ensuite, elle pourra décider de mettre des moyens en oeuvre, ou pas, et ces moyens devront être limités dans le temps et ils doivent viser à corriger le déséquilibre. On ne demande pas qu'ils garantissent la correction. On demande qu'ils visent, donc ça peut-être des mesures incitatives et non contraignantes.

Dans notre chanson *waiting for the miracle to come*, nous attendons que le miracle arrive, il me semble qu'il y a certaines personnes qui suivent le proverbe aide toi, le ciel t'aidera, dans les partis politiques, certaines personnes sont très actives pour faire changer ces choses-là, aidons-nous, le ciel nous aidera, avec cette proposition de la commission que je vous invite à soutenir pour que le miracle arrive. Merci.

Merci Monsieur Evéquo, je passe la parole à Madame Caroline Reynard.

Reynard Caroline, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Chers collègues, contrairement à des discours proclamés lors des dernières séances plénières, non, il n'est pas si simple pour une femme de se lancer en politique.

À titre personnel, je ne souhaitais pas me porter candidate à la Constituante. Non pas que cela ne m'intéressait pas. Au contraire, mais plutôt que je ne me sentais pas légitime, pas bienvenue dans cette sphère et ressentais le fameux syndrome de l'imposteur comme le vivent de nombreuses femmes aujourd'hui. Si je me suis lancée finalement dans cette campagne, c'est grâce à la volonté du Parti socialiste de proposer des listes paritaires et qui a ainsi effectué un travail de fond pour "recruter des candidates". Aujourd'hui, j'ai tout autant ma place que chaque élu ici présent. Mon expérience personnelle relève l'importance d'avoir des mécanismes promouvant la parité au sein de la sphère politique. Importance cruciale, car cette expérience personnelle s'inscrit dans la lignée d'un problème de société. Les chiffres, nous les avons entendus, vous le savez, les femmes sont moins présentes en politique. De nombreux facteurs entrent en jeu dans cette sous représentation. Pour la faire courte, cette sous représentation émane des vestiges traditionnels de rôles sexués. Historiquement n'est-ce pas Monsieur Bender, les femmes appartenaient à la sphère privée, les empêchant de participer à la sphère politique, celle-ci publique. En découle de manière non exhaustive la pensée persistante aujourd'hui que les hommes sont mieux équipés émotionnellement pour la politique. Le sentiment chez certaines femmes d'être moins qualifiées pour ces postes, avoir moins de compétences, et cela peu importe leurs qualifications. La répartition du travail domestique [...] la décision des femmes à entrer en politique, celles-ci ayant d'ores et déjà des doubles journées de travail. Le manque de femmes dans des catégories telles avocates, ou dans des postes à hautes responsabilités qui a pour conséquence que celles-ci n'attendent pas ce qu'on appelle le bassin d'éligibilité. Le fait d'occuper des postes à hautes responsabilités, d'être employées dans le domaine du business ou encore du droit constitue bien un pont aux carrières politiques. Les hommes sont également titulaires [...] dans cette sphère, ce qui rend l'entrée du groupe "exclues ici les femmes" difficile. Alors non, il n'est pas facile, chers collègues, pour une femme d'entrer en politique et c'est de par ces injustices citées, encore présentes dans notre société, que l'Etat doit intervenir dans une répartition paritaire des femmes et des hommes dans la sphère politique, d'autant que cet Etat a

pendant longtemps perpétuer en son sein ces injustices. C'est alors son rôle aujourd'hui d'y remédier.

Le Groupe socialiste et la Gauche citoyenne soutient en premier lieu l'amendement de Schmid. Celui-ci est plus contraignant et répond de manière plus incisive à ce problème sociétal. A minima, nous souhaitons bien évidemment l'acceptation de l'article tel que proposé par la commission. Cette version est très souple, non contraignante et a pour le moins une symbolique allant dans le sens de nos revendications. Nous espérons ainsi que vous saurez accepter, vous aussi, ce compromis entre 2 visions opposées de la responsabilité de l'Etat sur une représentation équilibrée femmes-hommes. Je rejoins par ailleurs l'avis de notre collègue Cretton et je ne peux personnellement penser à un quota pour les Haut-valaisans si aucun n'existe pour les femmes. Merci de votre attention.

Merci Madame Reynard, je passe la parole à Madame Schoch.

Schoch Raymonde, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, mesdames, messieurs, chers collègues, je m'exprime toujours au nom de la majorité du groupe VLR. Nous étions très divisés sur cette question mais la majorité du groupe demande de biffer cet article. Non pas parce que nous serions contre des mécanismes de participation équitable des femmes et des hommes à la vie politique mais parce que cet article nous semble un doublon de l'article 107 déjà accepté auparavant.

Par ailleurs, nous estimons qu'il incombe aux partis politiques de promouvoir l'accession de tous leurs membres sans discrimination à la vie politique active à tous les niveaux, mais personnellement, comme Monsieur Evéquoz, j'espère que le miracle advienne.

Merci Madame Schoch, je passe la parole à Monsieur Fontana.

Fontana Sandro, membre de la constituante, PDCVr

Je recule un brin, paraît que je gueule. Madame la présidente, chers collègues, comme chacune et chacun l'a certainement déjà compris, la grande majorité du groupe PDCVr n'est pas favorable à l'instauration de quelque quota ou calcul savant censé figer durablement une répartition mathématique entre les femmes et les hommes. Comptant néanmoins sur le bon sens des mouvements politiques ainsi que de leurs électeurs, des membres du PDCVr plébiscitent une représentation naturellement équilibrée mais plus souple entre les femmes et les hommes. Cependant, si un déséquilibre manifeste devait perdurer dans le temps, nous ne serions pas opposés à ce que la loi puisse remédier à la situation. De plus et afin de susciter de nouvelles vocations, il semble aujourd'hui nécessaire de prendre des mesures permettant aux personnes élues de concilier leur vie familiale et professionnelle avec leur charge publique.

C'est donc pour cela que la plupart des membres du PDCVr soutient l'article 311 tel que formulé par la commission thématique 3. Merci pour votre attention.

Merci Monsieur Fontana. S'il vous plaît, arrêtez de chuchoter. Je passe la parole à Madame Zimmermann.

Zimmermann Rahel, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Liebe Kolleginnen und Kollegen, ich weiss, ich wiederhole mich, aber man kann es nicht oft genug sagen, die Gleichstellung der Geschlechter ist nicht erreicht, auch in der Politik nicht. 35% Frauen im Grossen Rat und keine einzige Frau im Staatsrat, das ist nicht genug. In der Grundsatzdebatte haben die linken Fraktionen immer wieder Massnahmen für eine ausgewogene Vertretung der Geschlechter in der Politik beantragt und was habt ihr uns geantwortet immer und immer wieder? Nein, nein, nein. Nein, wir wollen keine Quoten, nein, das müssen die Parteien in die Hand nehmen, nein, mit der Zeit wird sich ganz automatisch eine ausgeglichene Vertretung der Geschlechter einstellen. Die Kommission 3 schlägt uns nun einen gut schweizerischen

Kompromiss vor und trägt all Ihren Argumenten Rechnung. Wir müssen keine Quote einführen. Der Artikel lässt die Wahl des Instrumentes offen. Und wenn die Parteien konsequent Frauen fördern, braucht es keine Korrekturmassnahme. Und die Kannformulierung überlässt es dem Grossen Rat, überlässt dem Grossen Rat den Entscheid über die Einführung einer Korrekturmassnahme. Daher bitten wir Sie, sagen Sie zum Vorschlag der Kommission 3 endlich ja. Eine Mehrheit unserer Fraktion wird zudem dem weitergehenden Antrag Schmid folgen. Wir sind der Meinung, dass es einen strengeren und griffigen Artikel braucht. Vielen Dank für ihre Unterstützung.

Merci Madame Zimmermann, je passe la parole à Monsieur Gerhard Schmid.

Schmid Gerhard, Mitglied des Verfassungsrates, fraktionslos

Geschätzte Frau Präsidentin, liebe Kolleginnen und Kollegen, man würde es nicht erwarten, dass ein solcher Vorschlag von einem der ältesten Mitglieder dieses Rates, herkommt. Trotzdem, mich hat das sehr stark innerlich gerührt, dass ich feststellen musste, dass es ein langfristiges Ungleichgewicht braucht. 50 Jahre Frauenstimmrecht, das sind 12 Legislaturen, braucht es noch mehr? Müssen wir noch eine Legislatur oder 2 oder 3 brauchen, bis dass wir zu einem ausgeglichenen Verhältnis kommen? Ich bin der Meinung, jetzt ist die Zeit gekommen, dass die Frauen und die Männer gleichwertig in den Räten vertreten sind. Man sagt, es gebe vielfältige Gründe, dass die Frauen sich nicht bereit halten für eine Kandidatur. Es gilt hauptsächlich einen und das ist die schlechte Aussicht auf Erfolg. Die Frauen machen sich mit Recht Sorgen, nicht gewählt zu werden. Das ist verständlich und das muss eben jetzt geändert werden. Ich habe auch Beispiele für meinen Antrag. Bei Wahlen nach dem Proporz, beim Grossrat oder beim Generalrat, wenn eine Liste im Proporz eine gerade Zahl an Sitzen macht, dann sind gewählt immer abwechselnd nach Geschlecht die Personen mit den meisten Kandidatenstimmen. Im Beispiel gibt das zwei Frauen oder zwei Männer und zwei Frauen oder zwei Männer. Das ist der Fall bei einer geraden Zahl und bei einer ungeraden Zahl fängt es an mit jeder Person Frau oder Mann die eben am meisten hat und dann wechselt es ab. Es sind nicht irgendwelche Korrekturmassnahmen, sondern es werden Spielregeln aufgestellt. Das ist das Wichtigste. Wir brauchen keine Korrekturmassnahmen. Wir müssen uns an die Spielregeln halten. Beim Majorz ist das gleiche Problem. Das ist eigentlich eine ganz einfache Sache, man weiss zum Vornherein, wenn nach Majorz gewählt wird, dann ist zuerst einmal jene Person gewählt, die am meisten Stimmen hat. Ob das eine Frau ist oder ein Mann und dann kommt das Abwechselnde, anschliessend kommt der Mann oder die Frau. Das ist diese Regelung und diese Spielregel möchte ich gerne drin haben. Wir haben lange genug gewartet, das Ungleichgewicht dauert jetzt schon mindestens 12 Perioden. Danke.

Merci Monsieur Schmid, je passe la parole à Madame Zurbriggen Lehner.

Zurbriggen Lehner Danica, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Sehr geehrte Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, die Grossratswahlen 2021 wurden als Frauenwahlen gefeiert, was sie auch sind, wenn wir den ganzen Kanton anschauen. Mit neu 35% Frauenanteil im Parlament ist der Kanton Wallis im Schweizer Ranking weit gestiegen. Aber vergessen wir nicht, dass dieser Anstieg vor allem in Mittel- und Unterwallis stattgefunden hat. Im Oberwallis sind Frauen im Grossen Rat immer noch stark untervertreten. Lediglich 7 von 33 Oberwalliser Grossräten sind Frauen, also ein Anteil von 21%. Es gibt also noch Handlungsbedarf. Ebenso wichtig wie der Absatz 1 ist für uns jedoch der Absatz 2 dieses Artikels. Franziska Schutzbach schreibt in ihrem Buch "Die Erschöpfung der Frauen" das Frauen heute alles können, aber auch alles sollen. Selbst wenn wir erwerbstätig sind oder uns politisch engagieren, bleibt fast die gesamte Sorge und Familienarbeit bei den Frauen. Hier hat sich in den letzten Jahren kaum etwas verändert. Es ist also aktuell nicht ein Vereinbaren von verschiedenen Lebensbereichen, sondern ein Addieren. Also beteiligen sich auch immer mehr oder es beteiligen sich auch immer mehr Männer aktiv an der Familienarbeit. Im Job Vollgas geben, dazu

Sorgearbeit leisten, das ist ein täglicher Challenge für viele von uns. Für viele hat da ein politisches Engagement nicht auch noch Platz. Zudem sind es vor allem privilegierte Frauen und Männer, die sich Zeit für ein politisches Amt frei schaufeln können, indem sie beispielsweise Hausarbeit und Kinderbetreuung auslagern. Wir wollen aber die politische Teilhabe der gesamten Gesellschaft ermöglichen. Nur so schaffen wir es, gute Lösungen für die politischen Herausforderungen zu finden, die auch der gesamten Gesellschaft dienen. Der Artikel 311 ist insgesamt sehr offen formuliert und fokussiert auf eine Korrektur, sofern die Anteile der Geschlechter nicht gleichmässig verteilt sind. Indem wir dies und Massnahmen zur Vereinbarkeit von Familie, Beruf und Politik in der Kantonsverfassung verankern, setzen wir ein Zeichen für unseren Politiknachwuchs. Deshalb bitte ich Sie, den Vorschlag der Kommission zu unterstützen. Wir werden zudem auch dem Vorschlag von Gerhard Schmid folgen, da dieser konkreter formuliert ist. Ich danke für Ihre Unterstützung.

Merci Madame Zurbriggen Lehner, je passe la parole à Madame Martine Rouiller.

Rouiller Martine, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, chères et chers collègues, j'avais préparé tout un laïus, mais évidemment beaucoup de choses ont déjà été dites, à peu près tout a déjà été dit, vous m'avez déjà entendue parler beaucoup aussi à ce sujet. Ici, la commission 3 nous propose un joli article qui n'est pas contraignant, qui est flexible, qui n'est pas forcément les fameux quotas qui font tellement peur, et je suis même très touchée de ce qu'a dit Monsieur Fontana, qui ressort de cette mauvaise répartition depuis le temps, depuis 50 ans. On fait certains calculs qu'il faudrait peut-être 150 ans, voire 200 ans de gouvernance entièrement féminine pour pouvoir rééquilibrer. Évidemment, c'est pas ce qu'on veut, donc pour pouvoir arriver, pour pouvoir atteindre une certaine parité qui est bénéfique pour toutes et tous, cet article est important pour nous. Cet article est vraiment important pour nous, par rapport à l'alinéa 2 qui revient... parce que je n'ai pas fait le texte que je voulais faire finalement, donc l'alinéa 2 sur la charge de travail, pour une meilleure conciliation, et ça, c'est valable pour les hommes et pour les femmes parce que c'est vrai que dans toute la société il y a des problèmes pour pouvoir avoir des jours de congé ou pour pouvoir travailler à temps partiel, pour les hommes aussi et là ça toucherait tout le monde, toute la famille, ça aiderait, ça donnerait un coup de pouce, et on a besoin de ce coup de pouce, on a vraiment besoin de ce coup de pouce pour briser ce plafond de verre. Et, pour ça, donnons-nous les moyens de nos ambitions et acceptons l'article 311.

Merci Madame Rouiller, je passe la parole à Madame Murmann.

Murmann Fabienne, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Werte Frau Präsidentin, geschätzte Kollegen und Kolleginnen, ich habe eine ganz einfache Frage, liebe Kolleginnen, möchten Sie hier als Quotenfrau sitzen oder aufgrund Ihrer Fähigkeiten, Ihres Einsatzes und Ihrer freien Entscheidung, sich für das Amt zur Verfügung zu stellen oder anders formuliert, es benötigt einzig kompetente Personen, welche sich für ein Amt zur Verfügung stellen und sich dafür auch einsetzen. Nur das ist massgebend, nicht deren Geschlecht und aus diesem Grund unterstütze ich auch den Antrag der SVPO, den Absatz 1 des Artikels 311 zu streichen.

Merci Madame Murmann, j'ose demander aux voisins des fenêtres de les ouvrir cinq minutes et je passe la parole à Monsieur Jérôme Formaz.

Formaz Jérôme, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, chers collègues, dans l'alinéa 1 de l'article 311, la commission veut instaurer un moyen de corriger un éventuel déséquilibre entre les femmes et les hommes. Mais pourquoi s'arrêter là ? On pourrait faire de même afin de soutenir les minorités selon la situation géographique, selon l'âge, la profession et j'en passe. C'est clair que dans un monde

parfait, cela devrait être ainsi. Mais ce n'est malheureusement pas le cas. La solution de la commission pour corriger une injustice est de créer une nouvelle injustice, une injustice de taille, on aurait une loi permettant de contredire et de modifier le choix des électeurs.

Notre groupe ne peut accepter une telle ingérence et préfère dans tous les cas les compétences des personnes en lieu et place des quotas.

En ce qui concerne l'alinéa 2, on estime que l'Etat n'a pas à intervenir dans les relations entre employés et employeurs. De nos jours, il y a beaucoup de conventions collectives de travail. C'est là que les syndicats doivent travailler et négocier avec le patronat afin de trouver des solutions pour améliorer et faciliter l'accès des salariés aux charges publiques. En plus, notre groupe considère que cet alinéa n'est pas d'ordre constitutionnel. C'est pour cela que le groupe UDC & Union des citoyens vous propose de biffer l'entier de l'article 311 afin d'éviter une éventuelle entrave d'une décision démocratique et dans la deuxième partie de l'article, l'Etat ne doit pas être intrusif dans des relations employés-employeurs. Merci de votre écoute.

Merci Monsieur Formaz, je passe la parole à Monsieur Bender.

Bender Philippe, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, mesdames, messieurs, je m'exprime à titre personnel sur une question qui me tient à coeur parce que j'étais le rapporteur de la commission 1, et qu'à une immense majorité, vous avez approuvé l'article 107 qui dit que l'Etat promeut l'égalité entre hommes et femmes, c'était une seule ligne, qui veut tout dire. Ici, j'ose vous poser la question. Ne sommes nous pas en train de mentir ? De pas nous dire la vérité ? De pas oser la vérité ? Va-t-on une nouvelle fois opposer les bons sentiments aux règles usuelles de la démocratie et de l'Etat de droit ? Car finalement, je ne crois pas au miracle, même si je suis croyant, je crois simplement aux efforts de la raison raisonnante d'une Assemblée Constituante, parce que de promettre ce que l'on ne peut tenir ne sert à rien.

Premier problème : premier alinéa de cet article, quelle instance va procéder à l'analyse du déséquilibre durable ? Qui va nommer cette instance ? Qui va financer cette instance et qui va garantir l'indépendance de cette instance ? Le Grand Conseil, le Conseil d'État, le peuple ? Vous avez la réponse.

Deuxième question, finalement, au fond la loi pourrait corriger le vote du peuple. Est-ce cela que nous voulons ? Non. Comment voulez-vous que la loi sur l'admonestation d'une instance, dont on ne sait pas de combien de membres elle est composée et tout, que cette loi va corriger un déséquilibre durable ? Mais qu'est-ce que c'est que cette histoire ? Dans notre histoire constitutionnelle, il n'y a jamais eu cela. Le peuple il élit, c'est à lui à être responsable et à faire en sorte, ce n'est pas un article d'un projet de constitution 311 qui doit dire ce que doit faire le peuple.

Enfin, imaginez-vous un seul instant que l'on puisse bloquer, casser une décision du peuple électoral, mais vous irez le lundi matin expliquer aux médias, ou j'irai expliquer à la population que oh ben voilà, il y a eu déséquilibre, alors l'instance qui s'est réunie dimanche soir elle a estimé que, parce que, mais c'est invendable tout ça. Et nous perdons de la crédibilité avec cela.

J'ajoute l'alinéa 2, l'alinéa 2, c'est au fond la compétence accordée à l'Etat de se mêler de ce qu'il ne doit pas se mêler, parce qu'il appartient aux partis politiques responsables de promouvoir les hommes et les femmes. Il n'appartient pas à l'Etat, on parle de quoi, d'une aide financière, un soutien psychologique, un soutien familial, [...] psycho-culturel ? d'aider, au fond au le but que l'on poursuit.

Mesdames et messieurs, la question qui est posée ici, est une question centrale, soit l'élection est une élection par un peuple souverain, soit on dit, vous pouvez élire, mais si ça va pas bien, on peut corriger demain par une loi, mais quelle loi ? C'est le Grand Conseil qui va corriger ? Non, honnêtement, j'ai réfléchi à peu près toute la nuit à cela, vous avez le Grand

Conseil, imaginez le Grand Conseil qui est élu le même jour que le Conseil d'Etat et qui dans la nuit dirait oh là là là là, on va corriger lundi matin... Mais ce n'est pas possible, c'est pourquoi je vous propose de suivre l'amendement de biffer.

Merci Monsieur Bender. Je passe la parole à Monsieur Perruchoud.

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, mesdames et messieurs, après les propos de notre collègue Bender marqués de l'intelligence et de la perspicacité, mon propos apparaîtra terne. J'aimerais que Madame Caroline Reynard, il semblerait que Madame Schoch s'est mise dans son sillage, soit conséquente. Elle a parlé du rôle central des partis politiques, ce que notre collègue Bender a pris, aux partis politiques à militer. A prendre les statistiques, cet article est sympathique à nous les hommes puisqu'il promeut l'égalité et nous sommes moins nombreux que les femmes selon la démographie valaisanne, donc il s'agirait de protéger les hommes et pas les femmes.

L'on parle de mesures et on a bien dit à plusieurs reprises, c'étaient pas des quotas qu'on voulait introduire, j'aimerais qu'on me dise quelles mesures qui juridiquement, constitutionnellement peuvent être envisagées. Et puis je vais pas parler du militaire qui nous occupe tous, parce qu'il y a de plus en plus de femmes qui font du militaire. Par contre, j'aimerais avec l'alinéa 2, qui est vraiment un exemple de Drittwirkung, qui viole la liberté de commerce, l'on peut pas imposer aux entreprises certaines choses que seul le patron peut décider et doit décider pour que son entreprise soit viable. Alors, encore une fois, il faut ne pas aller sur cet article 311, de plus que la Constitution fédérale mesdames, si vous aviez des craintes, mais n'ayez pas de crainte, c'est vous qui commandez dans la République, même si vous voulez pas l'admettre.

L'article 8 : tous les êtres humains sont égaux dans la loi et l'alinéa 2, nul ne doit subir de discrimination, du fait notamment de son sexe. Je crois que la Constitution fédérale donne toutes les garanties voulues, faut-il encore peut-être les mettre en oeuvre et ça, c'est une autre paire de manches, moi j'ai pas de solution, personne veut des quotas, quelles sont ces mesures miracles ? Je serais heureux de vous entendre mesdames.

Merci Monsieur Perruchoud, je passe la parole à Madame Corinne Duc Bonvin.

Duc Bonvin Corinne, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Chers collègues, madame la présidente, après les leçons de civisme de mes préopinants, rassurez-vous, je vais être brève, très brève.

Je vous demanderais une seule chose, pensez à nos auditeurs qui nous suivent à canal9, au nom de nos filles, de nos petites-filles et des générations futures, je vous demande de suivre la commission et l'article qui est proposé. Merci de votre attention.

Merci Madame Bonvin. Je passe la parole à Madame Cretton.

Cretton Cilette, membre de la constituante, Appel Citoyen

Merci madame la présidente, je commencerai peut-être par souligner ce qu'a dit mon cher collègue Evéquo, qui a parlé abondamment de toutes les compétences que pouvaient avoir les femmes et tout ce qu'elles pourraient apporter dans des assemblées comme celle d'aujourd'hui. Lui qui est habitué à manipuler, à manier les statistiques aurait pu ajouter que en général, les femmes sont moins bavardes que les hommes. Mais, heureusement, aujourd'hui, elles sont nombreuses à avoir pris la parole sur ce sujet. Je leur en suis reconnaissante, sans quoi on aurait encore dit : mais ne on sait pas ce qu'elles veulent.

Je rappellerais quand même pour ceux qui ne dorment pas la nuit, à force de se faire du souci pour l'égalité entre les sexes, en leur conseillant d'ailleurs, il serait beaucoup mieux qu'ils dorment mais enfin, c'est égal, que on a quand même un article 8 dans la Constitution fédérale,

qui dit que l'Etat doit promouvoir une égalité entre hommes et femmes et cela pas seulement au niveau du droit, mais au niveau des faits. Je sais pas si vous comprenez comme moi cette phrase. Elle oblige quand même à prendre quelques décisions un peu positives, elle peut pas, elle ne dit pas, mais le jour où les femmes éliront les femmes, elles seront plus nombreuses que les hommes. On demande dans la Constitution fédérale depuis 1981 que cette promotion soit faite en droit et en fait, et en fait, ça laisse toujours quand même encore une jolie marge de progression si l'on en juge par la composition de notre Gouvernement cantonal ou de notre délégation au Conseil National.

Certains se contentent volontiers de l'article 107 dont je vous rappelle qu'il était à peu près inachevé parce qu'on savait pas vraiment en quoi la commission 1 nous proposait d'assurer une certaine égalité. Ici, c'est très clair, on est dans la commission des droits politiques et il s'agit d'une représentation dans les instances politiques.

Je crois que quelqu'un nous a demandé « est-ce que vous aimeriez être une femme-quotas ? », mais avec le système proportionnel qui a permis de nous élire, vous savez bien que si vous n'avez pas été du bon parti, de la bonne région, peut-être même dans la catégorie d'âge qui convenait, ben vous ne seriez pas là, je veux dire, je crois qu'il faut pas être trop naïf et se dire que on en là grâce uniquement, impérativement grâce à nos compétences, je pense que la composition de la salle, si elle était faite uniquement en vertu du quotient intellectuel, ne serait pas tout à fait celle qu'elle est aujourd'hui et je me mets dans le tas. Je me comprends dans cette ... donc un peu de modestie.

La commission n'a pas voulu proposer des quotas, elle savait d'ailleurs que ça ne servait à pas grand-chose puisque cette noble assemblée n'a pas l'intention de voter des quotas, elle le fait pas pour le Haut-Valais et elle ne le fait pas pour les hommes et les femmes non plus. En revanche, on sait que dans tous les cantons où depuis bientôt 50 ans, des propositions sont faites en matière d'égalité qui promeuvent, comme le veut la Constitution, qui promeuvent une meilleure égalité concrète, partout, la jurisprudence a répondu : mais vous n'avez pas de base constitutionnelle. Donc, nous n'avons pas pris, nous ne vous proposons pas de prendre une décision formelle ici aujourd'hui, mais, en revanche, de mettre dans notre Constitution une disposition qui permettra à d'autres instances, et cette autre instance, ce sera forcément le Grand Conseil puisque c'est lui qui élabore les lois, de prendre des décisions correctives et ces décisions correctives peuvent être impératives, obligatoires, contraignantes ou être plus légères. Jusqu'à maintenant, on s'est contenté de dire que ce serait bien que les partis mettent des femmes en liste, on a vu qu'il y avait des fois où les partis ne prenaient pas la peine de mettre des femmes en liste.

Donc voilà c'est une disposition très peu contraignante qui vous est proposée aujourd'hui, mais qui prévoit pour l'avenir, qu'on pourrait en avoir besoin. Et il est bon de souligner ici que ce n'est pas forcément que pour les hommes qu'on peut en avoir besoin. Jusqu'à maintenant, évidemment, chaque femme de plus dans un conseil, c'était un homme de moins. Mais on pourrait très bien arriver à la situation inverse plus rapidement qu'on ne le pense, puisqu'on a même eu déjà le Conseil fédéral avec une proportion de femmes plus importante que les hommes et qu'on commence à avoir des exécutifs cantonaux où les femmes sont en nombre plus important que les hommes. Je vous invite d'autant plus à le soutenir que je sens que la grande majorité des femmes dans cette salle souhaite que l'on débouche sur une situation qui nous permette d'avancer. Je vous remercie.

La présidente (Gabrielle Barras, membre du Collège présidentiel)

Merci Madame Cretton, nous allons passer aux votes. Vote numéro 1, amendement 311.37 de Gerhard Schmid en vert contre l'amendement 311.38 SVPO qui demande de biffer l'alinéa 1. Le vote est lancé. Vous avez soutenu l'amendement de Gerhard Schmid avec 54 voix pour, 37 contre et 23 abstentions.

Le vote numéro 2 oppose la commission en vert contre Gerhard Schmid en rouge. Le vote est lancé. Vous avez soutenu la commission avec 67 voix pour, 25 contre et 21 abstentions.

Nous passons à l'alinéa 2 avec le vote 3, nous opposons la commission en vert à l'amendement 311.90 du SVPO qui propose de biffer l'alinéa 2. Le vote est lancé. Vous avez soutenu la commission avec 71 voix contre 38 et 5 abstentions.

Nous passons au dernier vote, le vote 4, qui oppose la commission en vert à l'amendement 311.40 de l'UDC Valais romand, le VLR, le CVPO ainsi que Perruchoud. Le vote est lancé. Vous avez soutenu la commission avec 64 voix pour, 48 voix contre et 2 abstentions. Les votes sont terminés.

Cependant est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer avant le vote final ? Je passe la parole à Madame Kamy May.

May Kamy, membre de la constituante, PDCVr

Madame la présidente, chers collègues, un long débat nous a maintenus en haleine ce matin, cet après-midi aussi. Nous avons entendu les arguments de tous les partis, les revirements de nos collègues, les images déployées, les mots d'intégration, d'inclusion, d'exclusion, de naturalisation. Ne voyez pas ici d'ordre sous-entendu. Il a été décidé de considérer que le droit de vote dans notre foyer communal était une mesure d'intégration et non un but à atteindre. Aujourd'hui, les 2 rapports de minorités signés par nos commissaires ont été refusés. Le socle sur lequel repose notre démocratie sera par conséquent modifié.

A l'issue de cette journée, cette décision est considérée comme une évolution de la démocratie, nous n'en sommes pas tout à fait certains. Mais, manifestement, il y a des décisions politiques qui ont une portée symbolique plus importante dans le temps que ce que l'on peut en penser au moment de la décision. Et l'avenir nous le dira. Nous entendons cependant ce désir du plenum, nous respectons sa décision, mais nous pensons que les discussions doivent encore se poursuivre, ne serait-ce que dans l'idée d'obtenir l'adhésion du plus grand nombre d'entre nous, parlons en encore.

La lecture 2 saura nous mettre d'accord. Le groupe PDC sera donc partagé lors de ce vote final. Une abstention gagnera la plupart d'entre nous. Ce n'est pas l'idée dans cette abstention de faire obstacle à notre assemblée ou même à notre démocratie, mais de prendre le temps de fournir une définition plus claire des notions d'intégration et de naturalisation que nous avons portées dans notre canton jusqu'à aujourd'hui. Merci de votre attention.

Merci Madame May. Je passe la parole à Monsieur Michael Kreuzer.

Kreuzer Michael, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ja Sie werden weniger überrascht sein, dass die SVPO-Fraktion mit dem Ergebnis der Detail-Behandlung nicht zufrieden ist und zwar nicht nur wegen der letzten Abstimmungen jetzt am Schluss, sondern insbesondere wegen der Einführung des Ausländerstimmrechts, ist für uns das Ergebnis, so nicht akzeptabel.

Die Verweigerung eines... einer Garantie eines Ständeratssitz für den deutschsprachigen Kantonsteil, sowie bereits am vergangenen Dienstag, der Entscheid, den Gemeinden über 5'000 Einwohnern ein Generalrat aufzuzwingen und jetzt noch das Ausländerstimmrecht: All das wird den Oberwalliser Gemeinden... in den Oberwalliser Gemeinden auf grosse Ablehnung stossen. Das gefährdet schlussendlich die Akzeptanz der neuen Verfassung bei einer Abstimmung. Und das Schlimmste für die kantonale Einheit wäre es, wenn am Schluss die Verfassung im französischsprachigen Wallis angenommen wird, im deutschsprachigen Wallis aber abgelehnt wird und dieses Szenario wird leider immer wahrscheinlicher. Das ist aber Zukunftsmusik, es bleibt uns heute aber hier nichts anderes übrig, als bei der Kommission 3 in der Schlussabstimmung mit Nein zu stimmen. Besten Dank. Merci Monsieur Kreuzer. Je passe la parole à Monsieur Abächerli.

Abächerli Matteo, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Geschätzte Damen und Herren, sehr geehrte Frau Präsidentin, liebe Kolleginnen und Kollegen, auch wir sind heute nicht begeistert vom Ausgang dieser Resultate. Wir möchten den Teufel vielleicht noch nicht so an die Wand malen wie unser Kollege Michael Kreuzer, sicher so, wir werden uns einsetzen, damit wir eine Verfassungsrevision auf den Tisch bekommen und vors Volk bringen können, die akzeptabel sein wird. Wir haben das Gefühl, dass heute vielleicht noch nicht in die richtige Richtung geht, wir haben eine zweite Lesung wir haben andere Sachen, am Schluss zählt das Gesamtpaket, das ist so, und dann müssen wir uns dann zusammen finden.

Aber umso mehr Sachen, die polarisieren, die durchkommen, umso mehr wird es schwierig sein für diese Verfassung, aber ich glaube noch dran und wir von der CVPO werden auch weiterhin für eine gute neue Verfassung kämpfen und uns dafür einsetzen. Danke für die Aufmerksamkeit. Merci Monsieur Abächerli. Je passe la parole à Jean-François Lovey.

Lovey Jean-François, membre de la constituante, Appel Citoyen

Le groupe Appel Citoyen se réjouit du vent qui a soufflé aujourd'hui sur cette assemblée qui paraît, qui nous semble un vent de générosité, d'ouverture et d'accueil aussi bien quant au vote des étrangers, droit de vote et droits d'éligibilité, qu'à celui du débat qui vient d'avoir lieu sur la représentation équilibrée, avec les éléments modestes de corrections nécessaires proposées.

Il nous paraît trop tôt pour nous prononcer, j'ai un peu de peine à comprendre qu'on puisse déjà aujourd'hui annoncer l'attitude qui sera celle d'un groupe ou d'un parti d'ici une année ou une année et demi au vote final. Il est clair qu'en ce qui nous concerne aujourd'hui, c'est avec satisfaction, reconnaissance et enthousiasme que nous acceptons les travaux tels que proposés et les votes qui ont sanctionné les débats. Merci.

La présidente (Gabrielle Barras, membre du Collège présidentiel)

Merci Monsieur Lovey.

Nous allons procéder au vote final. L'avant-projet de la commission 3 est en vert. Celles et ceux qui acceptent l'avant-projet de la commission 3 votent vert, les autres votent rouge. Le vote est lancé. L'avant-projet est accepté avec 62 voix pour, 34 contre et 17 abstentions.

Nous en avons terminé avec l'avant-projet de la commission 3. Nous n'allons, ...s'il vous plaît, encore 2 minutes... Nous n'allons pas débiter la lecture de détail de la commission 7 aujourd'hui. Nous nous retrouverons donc mardi 2 novembre dans cette salle pour la suite de nos travaux. Je rappelle aux membres du Bureau de rester dans la salle pour une courte séance et aux autres membres de la Constituante de quitter rapidement la salle. Bonne rentrée et bonne soirée. Merci.

La séance est levée à 17:14.